

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Didier Prod'hom

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire Mme Anne Hiltbold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Elvia Cambier et Emmanuelle Merle, M. Jean-Jacques Gerster

En préambule, le Président rappelle les gestes barrières à respecter durant la séance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site Internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **025-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 3'715'000.— pour la rénovation et mise en conformité du parking de l'Octroi sis place de l'Octroi parcelle N°2680 à Carouge
5. Délibération administrative **026-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 986'000.— pour la rénovation et mise en conformité du parking du centre communal sis rue Joseph-Girard Parcelle N°3009 à Carouge
6. Délibération administrative **028-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption des nouveaux statuts de la Fondation Bruckner
7. Délibération administrative **029-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 366'000.— pour le réaménagement de la salle du Conseil municipal sise au 24, rue Jacques-Dalphin, parcelle N°3007 à Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
8. Motions

- 8.1 Motion **032-2019 R** : Réchauffement climatique : planter des végétaux et mieux penser l'urbanisme pour lutter contre les îlots de chaleur
- 8.2 Motion **002-2020 R** : Pour un plan de gestion du patrimoine arboré de Carouge
- 8.3 Motion **008-2021 R** : Appui aux commerces de proximité et aux petites entreprises en crise COVID
- 8.4 Motion **009-2021 R**: Voyage du Conseil municipal
- 8.5 Motion **011-2021 P** : Covid-19, le cri de détresse des jeunes
- 8.6 Motion **012-2021 P** : Ruches
- 9. Postulats
- 10. Résolutions
 - 10.1 Résolution municipale **003-2021 P** : Pour des lieux de rencontres, festifs et abordables en extérieur
 - 10.2 Résolution municipale **004-2021 P** : Parking des Menuisiers
- 11. Pétitions
- 12. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 février 2021.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est approuvé par 27 oui, 0 non et 1 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Dénomination de voie : Rue du Trusquin

Dans le cadre des projets de construction / re-construction qui se développent dans le quartier Moraines, Fontenette et en particulier pour le projet de l'îlot Cité Léopard, une nouvelle rue sera créée.

La Ville de Carouge aurait souhaité pouvoir retenir l'appellation « rue des Menuisiers » pour cette voie qui sera perpendiculaire à la rue de la Fontenette, dans le secteur communément appelé « L'îlot des Menuisiers ». Mais les autorités cantonales compétentes ont hélas rejeté ce choix en référence à des appellations plus ou moins semblables existant sur deux autres communes.

Les métiers du bois sont pourtant très étroitement liés à l'histoire de Carouge et de ce quartier en particulier dans lequel de nombreuses entreprises de la branche ont exercé ou exercent encore leur activité. Pour demeurer dans cette thématique du bois, le Conseil administratif a finalement porté son choix sur la dénomination de « rue du Trusquin », nom d'un outil utilisé en menuiserie pour le traçage de lignes.

Cette information sera portée à la connaissance de la population par l'intermédiaire du journal communal et du site internet également et la proposition sera transmise au Canton.

Le Conseil administratif indique encore qu'il partage la volonté du Conseil d'Etat récemment exprimée dans un courrier aux communes et visant à la « transformation des espaces publics et des rues pour qu'ils reflètent la diversité de la population ». Il s'appuie notamment en cela sur le travail très intéressant de mise en évidence de cent femmes effectué par la Faculté des lettres de l'Université de Genève. Après examen de ces biographies, il est néanmoins apparu au Conseil administratif que le lien évident et étroit avec les métiers du bois prévaut ici et s'inscrit également le mieux dans la continuité des choix carougeois pour les dénominations de voies, en lien avec l'activité historique des lieux.

Ecole de musique au Val-d'Arve

J'ai le plaisir de vous annoncer que les travaux de l'école de musique dont vous avez voté le crédit il y a quelque temps sont désormais terminés. Pour rappel, il s'agit du bâtiment qui chapeaute le parking du Val-d'Arve, entre les Auréas et le bureau des autos. Le parking nouvellement construit étant opérationnel depuis déjà plusieurs mois, il restait à achever les travaux du bâtiment. C'est aujourd'hui chose faite et l'Ecole de pratique instrumentale (EPI) a pu emménager dans ses nouveaux locaux. Le Conseil administratif se réjouit que la Ville de Carouge puisse proposer des locaux adaptés à l'apprentissage de la musique et que ce lieu puisse participer à faire vivre ce quartier. A noter qu'outre des salles de musique, une grande salle centrale a été créée et pourra être aussi utilisée par d'autres usagers que l'EPI.

Nous aurions bien évidemment souhaité, avec l'EPI, organiser une inauguration de ce bâtiment festive et ouverte également aux habitants et habitantes des Auréas. Malheureusement, les circonstances pandémiques actuelles ne nous le permettent pas. Nous espérons néanmoins, dès que la situation le permettra, pouvoir organiser un événement officiel et vous faire découvrir à toutes et à tous ce magnifique bâtiment.

Mesures COVID

Le Conseil administratif a proposé diverses mesures pour encadrer les extensions de terrasses 2021, également en cohérence avec les décisions déjà prises par la Ville de Genève. L'objectif est de donner la possibilité aux exploitants d'augmenter la capacité d'accueil de leur terrasse, malgré les plans de protection imposés pour des raisons sanitaires. En raison de la diversité des demandes et des configurations des lieux, les demandes seront traitées au cas par cas ; elles seront présentées à et validées par le Conseil administratif. L'acceptation des extensions prendra en compte la fréquentation piétonne et les conditions locales propres à chaque établissement.

Comme l'année dernière, le Conseil administratif a décidé de modifier de manière temporaire le règlement sur les terrasses afin d'agrandir les dimensions maximales autorisées. La surface autorisée d'occupation du domaine public ne devra pas excéder 160% de la surface exploitable totale ni être supérieure au maximum admissible de 200 m², cela sous réserve encore de certaines conditions.

Les agrandissements temporaires de terrasses sur chaussée jusqu'au maximum à l'équivalent de deux places en zone bleue et en zone blanche et les places de scooters et de vélos seront évalués au cas par cas.

Une prolongation exceptionnelle de la période d'exploitation des terrasses saisonnières s'étalera du 1^{er} novembre 2021 au 28 février 2022. Pour rappel, en temps normal, les terrasses saisonnières doivent être retirées le 31 octobre.

Enfin, les extensions sont accordées sur la base des horaires usuels, mais si les terrasses posent des problèmes de tranquillité notamment, il sera possible de revenir sur la décision.

A noter encore que les terrasses, y compris les extensions, bénéficieront de la gratuité de la taxe d'empiétement du domaine public jusqu'au 31 octobre 2021. Le Conseil administratif évaluera à ce moment-là la suite, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et économique. Ces mêmes principes de gratuité valent également pour les procédés de réclame.

Communications de Mme Hiltbold :

Office d'état civil

Le 26 février 2021, le Conseil d'Etat a adapté son arrêté d'application sur les mesures COVID, en assouplissant les normes concernant notamment les cérémonies de mariage. Ainsi, ce sont jusqu'à 50 personnes qui sont autorisées à assister à ces cérémonies. Toutefois, au vu de la configuration de notre salle des mariages, nous pouvons désormais accueillir 40 personnes, ce qui est déjà bien plus satisfaisant que les 5 personnes admises jusqu'à là.

Permanence Jeunes et impôts

Cette année, contrairement aux années précédents, la permanence se fait sur inscription, en raison de la situation sanitaire. Trois dates de rencontre sont prévues : le 16, 24 et 31 mars à la salle des Charmettes.

Les travailleuses sociales du service des affaires sociales, avec la participation d'autres collaborateurs du service, sont à disposition pour aider les jeunes dans le remplissage de leur déclaration d'impôts. Il est bon de rappeler que l'objectif premier de ces permanences est de leur permettre d'être à terme autonomes dans cette tâche. Elles permettent également de détecter des situations à risque de surendettement et de procéder à des messages de prévention. En effet, de nombreux jeunes, en ne remplissant pas leur déclaration d'impôt, se retrouvent non seulement avec des dettes car ils sont taxés d'office mais aussi peuvent être pénalisés dans l'accès à certains droits sociaux (bourse d'études, subside d'assurance maladie).

La cible pour ces permanences est donc les jeunes entre 18 et 25 ans. Ils ont tous reçu fin février, une carte d'invitation.

« Envol de plumes »

Ma troisième communication concerne l'ouvrage que vous avez trouvé sur votre table en arrivant ce soir, intitulé « Envol de plumes ». Celui-ci vous est offert par le Club des aînés, que je remercie déjà en votre nom.

Cet ouvrage, édité avec le soutien de Pro Senectute, comprend des textes issus de l'atelier d'écriture et de lecture du Club des aînés, sous la responsabilité de Mme Denise Martin. Dès le début du confinement, cet atelier a poursuivi ses travaux de façon virtuelle, afin de maintenir à tout prix le lien, même à distance, en incitant nos seniors à produire des textes sur des thèmes qui variaient chaque semaine.

Ce recueil comprend 43 des 200 textes produits par 14 seniors durant 13 semaines de confinement, que je vous invite à lire. J'espère que comme moi, vous y trouverez beaucoup de plaisir.

Communications de Mme Molinari :

Mission compost

Dans le cadre du programme Carouge Zéro Déchet, un focus sur le tri des déchets de cuisine est prévu d'avril à septembre 2021 afin d'obtenir une réduction des déchets incinérés. Selon une étude cantonale récente, il reste en effet encore 33% de ces déchets dans nos poubelles ! Or, brûler ces déchets organiques coûte cher et nous perdons une opportunité d'avoir du fertilisant naturel et local pour notre agriculture.

Diverses actions auront lieu dès après Pâques sur la Place de l'Octroi et la zone piétonne.

En parallèle, un concours en ligne encourageant chacun et chacune à trier ses déchets de cuisine sera mis en place. Si une diminution de la quantité d'incinérables se confirme suite à cette action, l'argent économisé sera réinvesti dans des projets soumis par des associations, entreprises ou écoles carougeoises et votés par les habitantes et les habitants.

Astuces Carouge Zéro Déchet

Dans le cadre du programme Carouge Zéro Déchet, une cinquantaine de poubelles carougeoises se parent de neuf astuces illustrées pour inspirer les passants et les passantes à utiliser des gourdes, des sachets en tissu réutilisables, du vinaigre de nettoyage ou encore des savons solides. Chacun et chacune trouvera de quoi s'inspirer.

Et pour ceux qui mangent hors de chez eux à midi, une carte d'établissements carougeois de restauration à l'emporter Zéro Déchet a été élaborée. Il suffit d'amener son propre contenant (tupperware, lunchbox ou autres boîtes) et les restaurateurs et restauratrices y serviront volontiers le repas, ou de profiter de la vaisselle consignée que propose l'établissement. Cette action permet à la fois de promouvoir le Zéro Déchet et de donner un coup de pouce aux commerces locaux. Il s'agit d'une première version qui sera étoffée au fil du temps. La carte est disponible sur le site internet de la Commune et le site du programme Carouge Zéro Déchet.

Avec ces deux démarches, il s'agit d'adopter de nouvelles habitudes, petit à petit. Nous comptons sur chacune et chacun pour diminuer notre empreinte écologique.

Nouvelle opération éco21

Du 12 avril au 7 mai, la Ville de Carouge s'associera à nouveau avec le programme SIG-éco21 afin de déployer une 10^{ème} opération éco-sociale dans le secteur Armes cette fois.

Plus de 200 ménages profiteront ainsi d'une visite gratuite effectuée par des professionnels qui les conseilleront et installeront une gamme d'appareils efficaces énergétiquement, en passant des ampoules LED aux économiseurs d'eau. Des « p'tites poubelles vertes » seront également distribuées. Comme pour les opérations précédentes, des économies d'électricité de l'ordre de 15% sont attendues.

Avec cette opération, près de 4'500 ménages carougeois auront bénéficié de cette visite gratuite. Nous remercions chaleureusement SIG-éco21 pour ce précieux partenariat.

Un mois de bons solidaires carougeois : où en sommes-nous ?

Je m'étais engagée à vous donner un retour régulier. Un mois après l'ouverture de notre plateforme de bons solidaires carougeois, j'ai le plaisir de vous annoncer les chiffres suivants (statistiques arrêtées au 24 mars).

La valeur des bons mis en circulation se monte aujourd'hui à CHF 125'000.-. La participation de la Ville de Carouge se monte à CHF 46'000.-, soit environ un dixième du budget disponible, dont deux tiers pour les bons de CHF 20.- donnés à tout adulte habitant la Commune et un tiers pour les 20% offerts en sus de ce que les personnes achètent en bons (CHF 4'600.- de frais de fonctionnement sont à déduire également de ce budget). Les Carougeoises et Carougeois participant à l'opération ont un impact démultiplicateur dans cette opération, soit près du double de la participation de la Ville puisqu'elle se monte à plus de CHF 83'000.-. Comme nous l'avions annoncé, l'effet de levier se reflète bel et bien dans l'économie locale.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les 132 commerces et associations sportives et culturelles participant à cette action et les plus de 1'200 Carougeois et Carougeoises qui ont saisi cette opportunité durant ce premier mois. A noter que le panier moyen d'achat est de CHF 52.-. Concernant les retours d'expérience que nous collectons au guichet Carouge à votre service ou depuis la plateforme de notre partenaire, les *feedbacks* sont très bons. Nous avons été surpris de la rapidité de réaction et de mise en place par les commerçants, qui ont très vite adopté un système d'encaissement qui aurait pu paraître contraignant en s'ajoutant aux diverses sources existantes, telles que les cartes de crédit, les espèces, les lémans, les bons cadeaux, etc. Le support technique à faire, autant vis-à-vis

des clients que des commerçants, est quasi-nul et les échanges avec les usagers ayant des difficultés par téléphone ou avec leur moyen informatique ont pu être traités facilement, grâce à la disponibilité, les conseils et le support observés par les collaborateurs du service des finances et de Carouge à votre service, que je tiens à remercier.

Encore un dernier élément : 5'800. C'est le nombre de visites déjà comptabilisées sur le site shop.carouge.ch depuis son lancement.

Demande définitive pour la parcelle de la chapelle du Centenaire

Nous revenons devant votre Conseil avec ces informations relatives au dossier de la parcelle de la chapelle à la rue du Centenaire. Pour rappel, faisant suite à l'acceptation du recours formulé contre la décision de classement à l'inventaire de la chapelle, son propriétaire, la société immobilière de la paroisse de Carouge de l'Eglise libre, a déposé au début du mois de décembre dernier une demande d'autorisation de construire définitive (DD). Pour rappel également, ce projet de démolition-reconstruction est au bénéfice d'une demande préalable (DP).

Le Conseil administratif a constaté que le projet proposé en demande définitive n'est plus du tout le même que celui qu'il a préavisé dans la dernière demande préalable. Tant l'implantation que le gabarit ont été modifiés de manière importante, le projet prévoyant désormais une construction surélevée de deux étages, dépassant de sept mètres les bâtiments voisins et faisant notamment disparaître l'élément de respiration essentiel que représente la configuration actuelle des lieux dans le paysage urbain du quartier.

Par ailleurs, le Conseil administratif estime que ce projet n'est pas conforme aux obligations de sauvegarde du patrimoine tels qu'ils ont été rappelés et précisés dans le récent rapport d'évaluation n° 159 de mai 2020 de la Cour des comptes concernant la protection du patrimoine. Celui-ci rappelle notamment qu'il convient de valoriser davantage les aspects historiques et paysagers du bâtiment, ainsi que ceux qui l'entourent, tout en tenant mieux compte de la notion de site. La chapelle actuelle a en effet été construite en 1915 et son emplacement particulier, à l'entrée de la rue du Centenaire, son gabarit, son style et son implantation permettent de constater que le bâtiment actuel a été conçu dans le cadre d'une composition d'ensemble du XX^{ème} siècle enregistrée à l'inventaire national des sites construits et protégés en Suisse (ISOS). Dans ce contexte, le présent projet devrait respecter les exigences applicables aux ensembles du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle.

De plus, au vu de l'évolution de la situation et plus particulièrement des attentes que la population, ainsi que votre Conseil, manifeste en matière environnementale et de protection du patrimoine bâti, le Conseil administratif estime qu'il n'est plus en mesure de préavisé positivement une dérogation à l'article 2 de la LGZD et préavisé dès lors défavorablement une telle dérogation pour le présent projet.

Enfin, ce projet se situe en bordure du PAV et, faisant partie d'un ensemble historique cohérent, qui constitue indéniablement un élément de respiration important dans le paysage urbain, à l'articulation de tissus urbains particuliers – le Vieux Carouge, le quartier des Tours, le quartier des Noirettes, le futur grand parc du PAV –, il aura un impact considérable sur l'ensemble de la zone, notamment sous l'angle de la qualité de l'espace public qui verra le jour dans le secteur. C'est pourquoi, de concert avec le Canton, la Commune conduit actuellement une démarche de planification visant à répondre le plus harmonieusement à ces enjeux urbanistiques.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif a donc rendu un préavis communal défavorable à la DD déposée. Néanmoins, et je tiens à le souligner, nous souhaitons réitérer notre forte volonté de poursuivre les échanges avec les responsables de la paroisse, dans un esprit de collaboration constructif (tel que maintenant, d'ailleurs), afin d'aboutir en partenariat avec les autorités cantonales à une solution alternative à la démolition de la chapelle.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 025-2021 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 3'715'000.— POUR LA RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DU PARKING DE L'OCTROI SIS PLACE DE L'OCTROI PARCELLE N°2680 A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021 et renvoyé en commission Constructions et logements. Celle-ci s'est réunie le 16 mars 2021 et le rapport a été établi par M. Mützenberg.

Le Président demande si M. Mützenberg a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Chérix annonce que le groupe des Verts propose un amendement relatif au système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation à l'entrée des parkings, afin d'avoir une vision précise de chaque catégorie d'utilisateurs, que ce soit les abonnés, les entreprises ou les visiteurs, dans le but d'optimiser l'utilisation des parkings carougeois, notamment pour gagner des places de parking, mais aussi pour le contrôle en cas de fraude, comme l'avait souligné M. Voignier en commission (utilisateurs qui se garent et paient avec un ticket ultérieurement ou encore, en cas de perte du ticket, la possibilité de vérifier l'heure réelle d'entrée dans le parking). Lors de la commission du 16 mars passé, M. Zuber, le directeur de la Fondation des parkings, avait indiqué que cette installation n'est pas prévue dans le budget car il fallait en priorité se concentrer sur les travaux déjà prévus. Cependant, pour les raisons évoquées ci-dessus, le groupe des Verts propose l'amendement suivant : « invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'installer un système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation ».

M. Voignier souhaite une précision. En commission, il avait été mentionné que l'installation d'un tel système serait étudiée et qu'elle serait mise en place si le budget prévu dans cette délibération le permettait. Dans ces circonstances, M. Voignier ne voit pas vraiment l'intérêt de cet amendement. Ou alors, ce dernier implique d'augmenter le crédit de construction.

Mme Lammar explique qu'aujourd'hui, cet élément n'est pas compris dans le budget mais qu'il sera étudié et réalisé en fonction du coût et du montant qui serait à disposition. En d'autres termes, comme indiqué en commission, s'il reste un solde au retour des soumissions et que ce montant permet de couvrir le coût de l'installation de ce système, celui-ci sera mis en place.

D'après M. Morex, il faudrait connaître le coût que représenterait cet amendement, sachant que le montant y relatif n'est peut-être pas compris dans le budget de la délibération.

M. Calame rappelle qu'il a été expliqué en commission que ce projet de rénovation avait pour objectif également d'augmenter l'attractivité commerciale du parking et que, par conséquent, certains aménagements de grande qualité étaient prévus. Il imagine que le système de reconnaissance automatique des plaques pourrait être intégré au budget général, quitte à trouver des économies sur un point ou un autre qui diminuerait un tout petit peu cette attractivité commerciale.

Le Président demande à M. Chérix s'il serait d'accord de modifier l'amendement proposé dans le sens indiqué par Mme Lammar, c'est-à-dire en précisant « en fonction des coûts et du montant à disposition ».

M. Chérix répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, soit « invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'installer un système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation en fonction des coûts et du montant à disposition ».

L'amendement est accepté par 23 oui, 2 non et 4 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 24 oui, 2 non et 3 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 026-2021 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 986'000.— POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING DU CENTRE COMMUNAL SIS RUE JOSEPH-GIRARD PARCELLE N° 3009 À CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021 et renvoyé en commission Constructions et logements. Celle-ci s'est réunie le 16 mars 2021 et le rapport a été établi par M. Mützenberg.

Le Président demande si M. Mützenberg a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Mützenberg répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 2 abstentions.

M. Chérix propose le même amendement que précédemment.

M. Calame rappelle qu'en commission, il a été indiqué que ce parking avait la particularité de comporter quarante box. Lors de cette même commission, il a également été mentionné que deux box correspondaient à trois places de parking. Puisque l'on recherche des places de stationnement, M. Calame observe qu'il existe ici peut-être un potentiel.

M. Voignier rebondit sur cette intervention. Il relève d'abord la qualité des présentations que les intervenants ont faites en commission sur les deux projets de rénovation. Des éléments précis ont été apportés notamment sur la sécurité, sur l'utilisation des places ou encore sur l'importance de ces rénovations qui consistent vraiment à faire ce qu'il faut, sans aller trop loin. Quant aux box, M. Voignier avait également été interpellé par ce sujet. Il y en a effectivement quarante, mais il ne faut pas oublier que ces box sont les seuls à faire l'objet d'une longue liste d'attente. M. Voignier peut comprendre qu'on souhaiterait les supprimer pour réaliser davantage de places de parking, mais il faut être attentif à ce point. Le fait que ces box fassent l'objet d'une longue liste d'attente montre qu'il existe une réelle demande et un vrai besoin. Enfin, M. Voignier soutient l'amendement proposé par M. Chérix et qui va dans le sens de ce qu'il avait lui-même demandé en commission.

M. Von Burg s'est abstenu lors du vote de l'amendement précédent et s'abstiendra également ici, pour une raison de principe. En effet, il s'interroge d'une manière générale sur toutes ces récoltes de données que l'on fait de nos jours, sur ce qu'elles signifient et sur le devenir de ces données. Il a

quelques doutes sur l'importance d'une telle récolte de données ici, par rapport aux risques que cela comporte.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, soit « invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'installer un système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation, en fonction des coûts et du montant à disposition ».

L'amendement est accepté par 22 oui, 2 non et 5 abstentions.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 23 oui, 3 non et 3 abstentions.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 028-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION BRUCKNER

Mme Lammar introduit le sujet. Ce remaniement des statuts de la Fondation Bruckner est surtout une opération cosmétique et une mise en cohérence concernant la durée de la législature, qui a changé depuis les dernières modifications des statuts qui dataient de 2004. La Fondation Bruckner a profité de ce petit changement pour apporter quelques autres petites modifications visant à une meilleure clarification et simplification de ses statuts. A noter que le Conseil de fondation a validé ces statuts et que, conformément à la procédure en vigueur pour des statuts de fondation, ces derniers doivent être validés par le Conseil municipal ainsi que par le Grand Conseil.

Mme Lammar évoquera brièvement – et pas nécessairement dans l'ordre des articles – quatre modifications. Premièrement, la fondation est passée à une législature de cinq ans au lieu de quatre, tout comme le Conseil municipal. Deuxièmement, la fondation a adapté ses statuts au langage épïcène. Troisièmement, le nom de la fondation a été modifié. De « Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge », la fondation souhaite devenir « Fondation Bruckner Centre céramique Carouge ». A noter que cela ne change nullement les buts de la fondation. Le nom initial a été jugé trop long et un peu redondant, en particulier avec la refonte du logo de la fondation. Le nouveau nom, qui s'apparente véritablement à l'identité de la fondation, soit la céramique à Carouge, est bien plus percutant et identifie mieux la fondation, notamment dans les réseaux céramiques.

Enfin, l'article concernant le nombre de membres du conseil a été simplifié et adapté à la pratique prévalant depuis plusieurs années. Auparavant, comme le mentionnent encore les statuts actuels, cinq représentants des partis politiques étaient désignés par le Conseil municipal et deux représentants étaient désignés par le Conseil administratif, qui théoriquement devait choisir ses deux représentants parmi des personnes ayant une expérience en matière économique, juridique, financière ou culturelle. Or, en pratique, au vu du nombre de représentants des partis politiques qui devaient siéger au conseil de fondation, le Conseil administratif nommait aussi les représentants proposés par les partis. De fait, les compétences économiques, juridiques, financières et culturelles n'étaient pas nécessairement présentes parmi ces personnes-là, puisqu'elles étaient désignées par les partis et que le Conseil administratif n'avait pas véritablement de choix. En pratique, l'attention à ces compétences était recherchée par la fondation parmi la catégorie de membres de l'article 8 alinéa 1 lettre d, la catégorie que Mme Lammar appellera les « experts du monde culturel ». Avec le changement des statuts, la fondation a voulu simplifier ces désignations en proposant que le Conseil municipal désigne tous les représentants politiques, soit les sept représentants politiques, et qu'en concertation et proposition de la fondation, le Conseil administratif valide, quant à lui, les membres « experts » pris dans le monde culturel, en ajoutant l'élément de l'expérience en matière économique ou financière. Afin de garantir l'expertise céramique et financière, il a été précisé qu'au moins deux de ces membres doivent avoir une connaissance du domaine de la céramique et l'un d'entre eux doit avoir une expérience dans le domaine économique ou financier. Enfin, sachant que le nombre de représentants des partis politiques peut évoluer en fonction des partis représentés au Conseil municipal, il a été proposé de conserver une marge de manœuvre dans le nombre total des membres du conseil, soit entre 13 et 16 membres.

Le reste des modifications proposées relève du cosmétique, de l'adaptation à la réalité, de la clarification ou de la simplification des statuts.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 029-2021 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 366'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SISE AU 24, RUE JACQUES-DALPHIN, PARCELLE N°3007 À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Comme les membres du Conseil municipal l'ont certainement constaté, même si, depuis le début de la législature, ils siègent essentiellement à la salle du Val d'Arve, la salle du Conseil municipal à la Maison Delafontaine dispose d'aménagements intérieurs vétustes et peu pratiques. En effet, la disposition de la salle permettait initialement des réunions simultanées à la salle du Conseil municipal et la salle des commissions. Or, la séparation amovible est cassée et ne ferme plus. Dès lors, les rares séances ou commissions ayant lieu au même moment (par exemple le bureau et une commission, ou la commission d'intégration ou l'APED et une autre commission) ont été particulièrement compliquées de sorte que, pour éviter cette situation, quand deux séances se déroulent simultanément, certaines commissions se réunissent à la salle des mariages, notamment. La salle du Conseil municipal mérite non seulement un réaménagement général, mais aussi un bon rafraîchissement afin que ses locaux puissent être mieux adaptés aux besoins et permettre une utilisation accrue et nettement plus efficace des lieux.

C'est ce qui a poussé le Conseil administratif à travailler sur ce projet, notamment sur les éléments suivants : création d'une paroi phonique coulissante pour la création de salles annexes, diagnostic amiante, faux-plafonds acoustiques, installations électriques, éclairage (qui n'est plus aux normes), travaux de peinture, rideaux, revêtement de sol, détection incendie (il s'agit également d'une obligation), chaises et table de la salle des commissions, et sono. Mme Lammar précise que la sono actuelle fonctionne encore, certes, mais elle n'est pas idéale et, surtout, elle n'est pas mobile. La présente délibération prévoit donc l'acquisition d'une sono et de micros mobiles pour la salle du Conseil municipal qui pourraient servir également ailleurs si le Conseil municipal se délocalise, comme par exemple au Val d'Arve s'il fallait encore siéger dans cette salle quelque temps.

Mme Lammar relève par ailleurs que ces travaux d'aménagements intérieurs peuvent se réaliser indépendamment de la mise en conformité énergétique de l'immeuble Delafontaine. Elle souligne en outre qu'il s'agit d'une solution à court et moyen terme pour le Conseil municipal, mais à long terme pour l'administration. En effet, cette proposition intègre une possibilité d'adaptation et d'évolution de la salle du Conseil municipal qui permettrait d'accueillir dans cette nouvelle configuration jusqu'à 35 conseillères et conseillers municipaux. Si le nombre de membres du Conseil municipal devait à long terme encore augmenter, la question de la localisation de la salle du Conseil municipal devra de toute manière se poser. Cette salle pourrait être utilisée ensuite comme salle polyvalente (conférences, assemblées générales ou réunions). Au vu du nombre de demandes d'utilisation de cette salle, même par temps de pandémie, force est de constater qu'elle sera toujours utile.

Dans l'idéal, la pause estivale de 2021 serait mise à profit pour procéder à ces aménagements intérieurs, afin d'offrir des locaux aux standards améliorés dès la rentrée de septembre 2021. Cette planification permet au Conseil municipal soit de discuter de la délibération ce soir, soit de la renvoyer en commission et de revenir à la prochaine plénière, le cas échéant.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Au nom du groupe PDC-Vert'lib, M. Barro propose le renvoi en commission Constructions pour pouvoir poser des questions et obtenir de plus amples détails notamment sur les coûts.

Le Président met aux voix le renvoi en commission Constructions.

Le renvoi en commission Constructions est accepté par 25 oui, 3 non et 1 abstention.

Le Président ouvre tour de pré-consultation.

Indépendamment de ce projet pour lequel les commissaires auront la possibilité de poser toutes leurs questions, M. L. Antonioli recommande que des informations soient données sur la procédure d'appels d'offres suivie dans le cadre de travaux de ce type. Il note qu'en l'occurrence, une entreprise réaliserait l'intégralité des travaux. Il conviendrait de connaître le processus qui a été suivi en amont du projet présenté et de savoir si les entreprises carougeoises ont été sollicitées ou si seule cette entreprise est à même de réaliser ces travaux.

M. Von Burg souhaite que des indications soient fournies sur le moment où il est possible de prévoir que le Conseil municipal passera à plus de 35 membres. En fonction de la proximité de ce moment, il faudra peut-être raisonner un peu différemment.

Mme Châtelain demande que soient abordés les appels d'offres : au moins trois entreprises différentes peuvent-elles être sollicitées, pour faire marcher la concurrence ?

M. Calame considère qu'il serait intéressant de pouvoir mettre en perspective ce projet avec d'autres projets de ce type que mèneraient actuellement d'autres communes. Il pense qu'il y a effectivement beaucoup à faire au niveau par exemple de l'éclairage ou de la sono. Les membres du Conseil municipal apprécieront ces améliorations, mais il serait judicieux de les encourager en leur présentant des exemples d'autres communes.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTIONS

8.1. Motion 032-2019 R : Réchauffement climatique : planter des végétaux et mieux penser l'urbanisme pour lutter contre les îlots de chaleur

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2019 et renvoyée en commission Urbanisme-mobilité-aménagements, qui a siégé le 27 février 2020. Par ailleurs, la problématique traitée par cette motion a été mise en relation avec la motion 002-2020 portant sur le patrimoine arboré. Les deux objets ont donc été traités conjointement.

Lors de la commission Urbanisme-mobilité-aménagements du 27 février 2020, quatre amendements ont été adoptés et rappelés lors de la séance de la commission Développement durable du 18 mars 2021.

Le rapport de la commission Développement durable du 18 mars 2021 a été établi par M. Holdener.

Le président demande si M. Holdener a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Holdener répond par la négative.

La commission Développement durable a préavisé favorablement la motion qui avait donc été amendée en 2020 par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Par conséquent, le Président ne fera pas revoter ces amendements les uns après les autres et passera directement à la discussion puis au vote de la motion telle qu'amendée et qui figure sur CMnet.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la motion.

La motion telle qu'amendée en commission est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

8.2 Motion 002-2020 R : Pour un plan de gestion du patrimoine arboré de Carouge

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020 et renvoyée en commission du Développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 18 mars 2021 et le rapport a été établi par M. Holdener.

Le Président demande si M. Holdener a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Holdener répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion

M. Etienne souhaite d'abord saluer le travail des jardiniers qui, année après année, entretiennent le patrimoine arboré communal. Il remercie également le service du développement durable et le service des parcs pour leur présentation en commission. Mais il tient à rappeler ici, comme il l'a fait en commission, qu'entretenir n'équivaut pas encore à planifier, ni à gérer. Il lui semble avoir été entendu en commission sur ce point. Une planification, c'est réfléchir au renouvellement du patrimoine arboré au fil du temps, lorsque les arbres deviennent sénescents. Il attire ensuite l'attention de l'assemblée sur le fait que, dans le budget communal, CHF 140'000.- par année sont alloués à l'entretien des arbres. En regard de la mise en conformité du patrimoine bâti, par exemple les CHF 3 millions que le Conseil municipal vient de voter pour la mise en conformité de parkings, M. Etienne constate un net décalage entre les fonds alloués au patrimoine arboré et ceux alloués au bâti. Il a appris que le Conseil administratif présentera très prochainement une délibération, ce dont il se réjouit. Mais il invite malgré tout le Conseil administratif à mettre un peu plus d'argent au renouvellement du patrimoine arboré communal, pour éviter quelques surprises dans quelques années. Il a également appris que deux mandats avaient été donnés par le Conseil administratif : l'un pour identifier des espaces plantables sur le territoire communal (au vu des réseaux en sous-sol, il est nécessaire d'identifier les lieux où l'on peut planter des arbres) et l'autre pour définir une gestion des parcs carougeois par rapport à un entretien différencié pour favoriser la biodiversité. M. Etienne invite le Conseil administratif à mettre en parallèle les espaces qui seront définis comme plantables avec l'histoire de Carouge, commune faite de promenades et de places. Il faudrait pratiquement donner un troisième mandat pour redéfinir les structures végétales par rapport à l'histoire de Carouge. En effet, M. Etienne redoute que, sinon, les plantations répondront certes à des besoins (réchauffement climatique, etc.) mais des erreurs seront peut-être commises par rapport à l'histoire de Carouge.

Mme Molinari relève qu'en effet, la situation actuelle nécessite une planification à long terme. Cela a déjà été fait par le passé puisqu'il ne s'agissait pas d'avancer à l'aveuglette, néanmoins les moyens sont effectivement très limités. Elle confirme ici ce qu'elle a dit en commission : elle reviendra prochainement avec une délibération qui aura trait à la question de l'arborisation et de la biodiversité en ville, qui ne doit bien entendu pas faire abstraction du tissu historique. *In fine*, il reviendra au Conseil municipal de décider des priorités et du cadre dans lequel ces éléments s'inscrivent. Mme Molinari précise qu'il est important d'avoir une idée claire sur les potentialités. Elle rappelle que les objectifs

cantonaux par rapport à la canopée sont de l'ordre de 30%. Cela ne signifie pas qu'il faut 30% de canopée en tout lieu – à certains endroits, il y en aura plus, à d'autres moins. Le travail en cours permettra de mettre en évidence les potentialités et, comme mentionné en commission, tiendra compte des éléments constitutifs du tissu historique carougeois. Concernant ensuite l'entretien différencié, il est en effet extrêmement important d'avoir une approche nuancée. Mme Molinari salue le travail accompli par le SVEM depuis plusieurs années pour essayer de prendre toujours plus en considération les couloirs de biodiversité. Cette question est liée à celle des îlots de chaleur ou, comme certains le disent, à la nécessité d'avoir des îlots de fraîcheur. Tout cela fera partie des discussions qui auront lieu lors de l'examen de cette délibération qui sera présentée prochainement.

M. Baertschi remarque que l'on a tendance à voir le problème des îlots de fraîcheur parce qu'il nous concerne directement en tant qu'êtres humains. En revanche, l'on perd de vue un point important : la diversité des espaces. Différents arbres se trouvent dans les cours de Carouge – M. Baertschi a pu voir par exemple des pique-bois au centre de Carouge. Il faudra avoir ces éléments à l'esprit et ne pas être trop centré sur l'espèce humaine, tout en ayant aussi une vision ouverte sur le rôle des arbres, qui avaient une fonction (qu'il s'agisse des marronniers ou des bois qui ont été utilisés par exemple pour la construction au cours du temps). M. Baertschi rejoint les remarques de M. Etienne concernant la végétation arborée et souligne l'importance de ne pas avoir une réflexion seulement par rapport aux êtres humains aujourd'hui. Il serait intéressant d'avoir une vision assez large.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.

8.3 Motion 008-2021 R : Appui aux commerces de proximité et aux petites entreprises en crise COVID

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021 et renvoyée en commission Finances.

Celle-ci s'est réunie le 9 mars 2021 et le rapport a été établi par Mme Bertholon.

Le Président demande si Mme Bertholon a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Bertholon répond par la négative.

Lors de la commission, trois amendements ont été soumis au vote de la commission, qui les a refusés.

La commission a préavisé favorablement la motion non amendée par 7 oui, 6 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Meyer explique que, par cette motion, le groupe socialiste veut appuyer les commerces ou les services de proximité à Carouge qui sont en crise à cause des restrictions COVID. Il s'agit des cas de rigueur, soit les entreprises qui ont dû fermer à plusieurs reprises, les entreprises qui sont encore fermées aujourd'hui, et les autres qui ont vu leurs ventes se réduire drastiquement. Les autorités cantonales rendent leurs décisions sur les programmes d'aide avec des retards considérables. Une fois la décision prise, l'attribution de financement prend beaucoup trop de temps. Le groupe socialiste veut permettre aux commerces de survivre pendant qu'ils attendent l'aide publique. Il s'agit donc surtout de crédits-relais à rembourser. Des contributions à fonds perdus sont prévues uniquement dans des cas exceptionnels. L'exception consiste dans le fait qu'un petit commerce, qui a fait les preuves de sa viabilité en temps normaux, est inéligible à l'aide publique pour des raisons purement bureaucratiques. La ville de Nyon a récemment approuvé un programme de CHF 500'000.- qui est entièrement à fonds perdus et qui s'adresse aux entreprises pour lesquelles l'aide publique est insuffisante ou inaccessible.

Les dépenses budgétaires nécessaires pour le programme proposé par la motion sont limitées. Elles ont été évaluées à CHF 345'000.-. En ajoutant CHF 20'000.- pour le guichet de conseil et d'évaluation, il s'agirait au total d'une dépense de CHF 365'000.-. Une partie importante de cette somme sera remboursée, soit environ CHF 240'000.-, puisqu'il s'agit surtout d'avances de fonds que le commerce remboursera quand il aura reçu l'aide publique. Par conséquent, l'impact final sur le budget de la ville de Carouge sera uniquement d'environ CHF 125'000.-. M. Meyer rappelle que les bons solidaires coûteront à la ville de Carouge trois fois plus, soit CHF 400'000.-. Si les autres partis estiment qu'il faut fixer ce plafond pour les liquidités mises à disposition par la motion, le groupe socialiste est prêt à proposer un amendement à ce sujet, après le tour des interventions.

Concernant ensuite la gestion, le groupe socialiste propose que ce programme soit géré dans le cadre du fonds pour le soutien et la promotion du commerce de proximité, puisque le règlement de ce fonds de l'association des Intérêts de Carouge prévoit ce type de soutien. Il est vrai que ce fonds a été très peu utilisé dans le passé. Il est aussi vrai que la gestion du soutien prévu doit être très efficace et rapide. C'est pourquoi il est proposé que l'analyse des demandes soit déléguée à une experte ou un expert externe sur la base d'un mandat rémunéré. L'analyse consistera simplement dans l'évaluation de la documentation soumise par le commerce aux autorités pour l'obtention de l'aide publique. Dès lors, la décision devrait pouvoir être prise très rapidement. L'expert ou l'experte conseillera également les petites entreprises sur l'obtention d'aides publiques. La ville de Carouge a créé une permanence administrative qui informe les entreprises carougeoises sur les aides à leur disposition, y compris celle du fonds des Intérêts de Carouge. Les motionnaires invitent le Conseil administratif à examiner si cette permanence pourrait s'occuper du guichet de conseil prévu dans la motion, y compris de l'évaluation des projets soumis. Finalement, la motion demande au Conseil administratif d'examiner la possibilité de réduire temporairement les taxes des entreprises en besoin ou de prolonger le délai de paiement de ces taxes. Il s'agit de la redevance pour l'utilisation du domaine public, de la taxe professionnelle et de la taxe sur les déchets. Certaines décisions dans ce sens ont déjà été prises. M. Meyer insiste sur le fait que la mise en œuvre de cet appui aux petites entreprises et commerces est extrêmement urgente. Il s'agit de la survie des petites entreprises carougeoises.

C'est M. Morex qui avait proposé les amendements en commission, amendements qui ont tous été refusés. Il va néanmoins revenir sur les deux premières invites de la motion. La première parle d'un prêt-relais à 0% d'intérêt ou d'un soutien à fonds perdu. Sachant que le canton a déjà mis en place une telle aide à fonds perdus, M. Morex espère bien que les demandes seront examinées cas par cas et que les petits commerces n'obtiendront pas une aide à fonds perdu tant du canton que de la commune. Il veut bien conserver cette première invite telle quelle, en espérant que le travail sera fait convenablement. En revanche, il est profondément gêné par le fait que la deuxième invite parle uniquement des Intérêts de Carouge, parce que de nombreux commerces ne font pas partie de cette association. Il propose que cette invite soit modifiée pour que, plutôt que de « soutenir les Intérêts de Carouge dans la création d'un guichet [...] », elle mentionne « à soutenir *les petits commerces carougeois en poursuivant l'action du guichet [...]* » qui a déjà été mis en place par la commune. En effet, il ne sert à rien d'avoir un guichet communal et d'en confier encore un autre aux Intérêts de Carouge dont le comité, comme l'a précisé M. Di Stefano en commission, n'est composé que de bénévoles, c'est-à-dire de personnes qui travaillent par ailleurs toute la journée dans leur commerce. M. Morex voit mal comment ces personnes-là pourraient s'occuper d'un guichet.

M. Barbuzzi rappelle que la commission a reçu des intervenants de l'Etat, notamment ceux qui étudient les dossiers. Il a lui-même posé la question du délai nécessaire pour étudier les dossiers, afin de savoir quel était le délai de paiement pour les entreprises carougeoises et voir si effectivement cela prenait des mois ou seulement quelques jours. Il a été indiqué très clairement que si le dossier était complet, le canton de Genève payait sous un délai d'une semaine. Quand on dit ici qu'il y a urgence parce que les commerces ne reçoivent pas d'aides, M. Barbuzzi pense qu'il faut relativiser les choses. Il ajoute, comme l'a mentionné la présidente des Intérêts de Carouge, que malheureusement des commerçants ne font pas les démarches, pour différentes raisons – peut-être par pudeur, peut-être parce que certaines choses ne sont pas claires dans leur fonctionnement, par exemple. Il faut aussi savoir qu'aujourd'hui, ces démarches sont simplifiées. De plus, ces aides sont du ressort du canton. Le seul élément sur lequel la commune a réellement un pouvoir, c'est, comme les motionnaires le disent dans

la dernière invite, d'exempter les commerces des taxes. Pour le reste des invites, la commune ferait doublon, voire triplon puisqu'il existe des aides fédérales et des aides cantonales. Cela a été relevé en commission, il s'agit un peu d'un coup d'épée dans l'eau. Certes, les motionnaires s'inquiètent des commerces carougeois, et M. Barbuzzi se réjouit de voir que la gauche s'y intéresse aussi, puisque c'est plutôt la droite qui s'en inquiète d'habitude. Tant mieux : cela signifie qu'ils sont tous d'accord pour dire qu'il y a un problème. Mais M. Barbuzzi n'est pas certain que ce degré d'urgence que les motionnaires avancent soit une réalité aujourd'hui. Il rappelle également que les Intérêts de Carouge ont une somme assez importante à disposition et qui n'est pas utilisée actuellement. La motion voudrait donc donner encore de l'argent aux Intérêts de Carouge alors que ceux-ci disposent déjà d'une manne dont ils ne font rien. Ici aussi, M. Barbuzzi a un peu de peine à comprendre la démarche des motionnaires. Peut-être ces derniers l'ignoraient, mais la présidente des Intérêts de Carouge l'a clairement dit en commission : cette association a de l'argent qu'elle peut distribuer – certes, cette somme ne permettrait pas de sauver tous les commerces carougeois, mais elle serait suffisante pour en sauver quelques-uns, par exemple en servant à payer les loyers. M. Barbuzzi s'étonne du reste que cet argent ne soit pas utilisé : si l'on n'a rien, on peut réclamer, mais si l'on a quelque chose, il faut l'utiliser. En tout cas, c'est ce qu'il ferait.

M. Morex revient à la première invite. Il lui semble que, dans une motion, il ne peut pas être question d'une somme monétaire. Il souhaiterait une précision de la part de la conseillère administrative sur ce point. Si tel est le cas, il propose de modifier cette invite comme suit : « invite le Conseil administratif à *présenter un projet de délibération après avoir étudié la possibilité de la création d'une nouvelle ligne de prêts-relais [...] »*.

Après avoir obtenu confirmation qu'une motion ne peut effectivement pas porter sur une somme d'argent, le Président prend note du deuxième amendement proposé par M. Morex.

M. Meyer ne pense pas qu'il soit impossible d'indiquer dans une motion l'estimation du coût engendré par ladite motion. S'il a mentionné une estimation, c'est parce qu'en commission, certains étaient très concernés par le coût et voulaient éviter que ce programme n'entraîne un coût excessif. Cela dit, qu'un chiffre figure ou non dans la motion, il est évident que ce sera au Conseil administratif de faire une proposition sur ce programme, à la suite de la motion. Concernant le fonds de soutien aux commerces de proximité géré par les Intérêts de Carouge, M. Meyer souligne que ce fonds est ouvert à tous les commerces et indépendants carougeois, qu'ils soient membres ou non de cette association. Quant à la capacité de gérer ce programme, le comité est en effet composé de volontaires, de commerçantes et commerçants qui ont un travail à plein temps et qui n'ont effectivement pas le temps de s'occuper d'une manière intensive des dossiers. C'est pour cela que le règlement du fonds permet à une commission (une commission a en effet été constituée pour gérer ce fonds) de déléguer la fonction d'évaluation et d'analyse des dossiers à une experte ou un expert externe. C'est cette modalité qui devrait être appliquée dans ce cas précis, comme le spécifie la motion. De plus, M. Meyer a proposé plus tôt de déléguer ce rôle éventuellement à la permanence administrative de la commune qui assume déjà maintenant une telle fonction. Concernant l'urgence ou l'absence de problème, il est évident qu'actuellement – et il peut le dire de par son expérience personnelle en matière de financements de petits commerces à Carouge –, il existe un énorme problème du point de vue administratif tant en ce qui concerne les décisions sur des appuis que le traitement bureaucratique de ces appuis par la suite. Par exemple, de nombreux petits commerces n'arrivent pas à payer leurs loyers pour les mois de janvier, février et mars de cette année, mais aucune décision n'a encore été prise sur la façon de traiter ce problème. Or, comme on le sait, le loyer représente souvent la charge la plus importante pour les petits commerces. Il est simplement impossible de nier qu'il existe un problème. M. Meyer ajoute que cette motion fait suite à une très forte demande de la part des petits commerces et que, dans la phase actuelle, c'était le premier problème qui était mentionné par ceux-ci.

Mme Molinari apporte quelques précisions. Elle ne pense pas que quiconque met en doute l'existence de ce problème, qui est bien réel. Elle rappelle que de nombreuses démarches ont été entreprises, aussi bien au niveau cantonal que communal. Elle mentionne quelques-unes des mesures qui ont déjà été prises, aussi grâce au soutien du Conseil municipal :

- les bons solidaires, pour un montant total de CHF 400'000.-
- la gratuité de la taxe d'empiètement du domaine public et des procédés de réclame, pour CHF 242'000.-
- le montant minimum de la taxe professionnelle, qui est à CHF 0.- (au lieu de CHF 30.-), mesure qui concerne un nombre important de petits commerces, pour CHF 80'000.-
- l'exonération des loyers commerciaux dans les bâtiments que la commune possède, pour CHF 40'000.-
- la diminution du forfait relatif à la taxe sur la levée des déchets, pour CHF 33'000.-
- les actions économiques et touristiques (qui visaient à attirer davantage de visiteurs à Carouge et faire en sorte qu'ils consomment localement), pour CHF 3'000.-
- des bons de réparation de vélos et d'équipements, pour CHF 15'000.-.

Mme Molinari souligne que les montants de ces mesures représentent un total de CHF 840'000.-, ce qui représente une somme non négligeable. Concernant ensuite les aides à fonds perdus, Mme Molinari informe le Conseil municipal que le Grand Conseil devrait voter ce soir-même une augmentation de CHF 20 millions de l'enveloppe pour les cas de rigueur, de manière à pouvoir répondre à ces besoins qui sont extrêmement urgents. A noter également que, pour bénéficier de ces aides, le minimum de la perte du chiffre d'affaires subie est passé de 40% à 25%. Ensuite, Mme Molinari souhaite une clarification sur le mécanisme proposé par la motion. M. Meyer suggère que l'argent soit géré à travers le fonds des Intérêts de Carouge – fonds qui ne couvre effectivement pas seulement les commerçants des Intérêts de Carouge – mais que les demandes soient analysées et les décisions soient prises par un ou une experte externe qui se trouverait au guichet rattaché au service de la taxe professionnelle de la commune. Est-ce bien ce qui est proposé ?

L'intervention de Mme Molinari conforte M. Morex dans ses propositions d'amendements. Il propose donc de modifier la première invite comme suit : « à *étudier la possibilité de la création d'une* ligne de prêts-relais à 0% [...] ». Quant à la deuxième invite, il ne comprend pas l'obstination de M. Meyer par rapport aux Intérêts de Carouge. La présidente de cette association a précisé en commission que le comité n'arrivait déjà pas à gérer le fonds existant. Et M. Meyer voudrait confier aux Intérêts de Carouge la création d'un nouveau guichet qui serait géré par des personnes qui travaillent toute la journée et qui sont déjà débordées ? C'est pour cette raison que M. Morex maintient son deuxième amendement, soit « à soutenir *les petits commerces carougeois via le guichet qui a déjà été créé par la commune* ». Ce serait donc la commune qui gèrerait le guichet, et non pas les Intérêts de Carouge. M. Morex ajoute que les commerçants qui ne font pas partie des Intérêts de Carouge peuvent effectivement avoir accès au fonds existant – étant précisé que celui-ci n'a rien à voir avec ce dont le Conseil municipal parle ce soir –, mais ils ne le font pas. En outre, de moins en moins de petits commerces font partie des Intérêts de Carouge : ils quittent cette association les uns après les autres. Passer uniquement par les Intérêts de Carouge serait une très mauvaise idée.

M. Von Burg demande une suspension de séance avant le vote sur ces amendements.

Le Président passera la parole aux derniers intervenants et suspendra la séance quelques minutes.

M. Meyer apporte les précisions demandées par Mme Molinari. Selon la motion, un expert ou une experte externe, comme le prévoit le règlement du fonds des Intérêts de Carouge, gèrerait les demandes des commerces. Il s'agirait de donner des conseils, mais également d'analyser et d'évaluer les demandes et de prendre les décisions sur des crédits concrets. M. Meyer revient ensuite à la remarque de M. Morex. Il rappelle que le fonds est géré par une commission, qui n'est pas exclusivement composée de membres des Intérêts de Carouge puisque Mme Molinari va y siéger en tant que représentante de la commune et que des associations de petites entreprises sont aussi membres de cette commission. Et celle-ci ne s'occupera pas directement de l'analyse des demandes et des décisions, sachant que les dirigeants des Intérêts de Carouge n'ont effectivement pas le temps de s'occuper de cela – M. Morex a raison sur ce point. C'est la raison pour laquelle une délégation est prévue. Si la permanence administrative est en mesure de le faire, elle pourrait assumer le rôle de l'expert externe. M. Meyer ajoute que cela permettrait aussi de réduire les coûts.

Mme Kaytak prie M. Meyer de l'excuser de le contredire mais, s'agissant de son travail quotidien, elle peut affirmer que les aides cantonales sont versées en quelques jours sur le compte bancaire du demandeur. Concernant les loyers, il faut demander le soutien pour les cas de rigueur. En effet, le canton prend en charge les frais fixes, dont le loyer, qui ne sont pas couverts par les revenus du commerçant. Mme Kaytak considère que la commune ne doit pas se substituer au canton. Ce n'est pas la commune qui a pris la décision de fermer les commerces. C'est au canton de prendre ses responsabilités, et il l'a fait. On trouve tous les éléments nécessaires sur le site ge.ch. Mme Kaytak peut dire que les commerçants ont beaucoup de chance d'habiter à Genève, sachant qu'il n'y a aucune aide en Europe. Elle supprimerait entièrement la première invite.

Le Président suspend la séance dix minutes, pour faire suite à la demande de M. Von Burg.

Au nom du groupe socialiste, M. Von Burg constate qu'il existe un large accord au sein du Conseil municipal pour aider les petits commerces carougeois. Il constate en outre que les propositions d'amendements de M. Morex sont frappées au coin du bon sens. Par conséquent, le groupe socialiste les soutiendra.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement modifiant la deuxième invite comme suit : « *à soutenir les petits commerces carougeois par le guichet mis en place par la commune [...]* ».

L'amendement est accepté par 28 oui, 1 non et 0 abstention.

Le Président met ensuite aux voix le deuxième amendement, qui consiste à modifier la première invite comme suit : « *à étudier la possibilité de la création d'une nouvelle ligne de prêts-relais [...]* ».

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Puis le Président met aux voix la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8.4 Motion 009-2021 R : Voyage du Conseil municipal

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021 et renvoyée en commission Finances qui a traité de son volet financier relatif au montant à réallouer à l'aide COVID.

Les autres aspects organisationnels ou réglementaires soulevés par cette motion seront traités en commission TCR le 13 avril prochain, conformément au souhait du bureau.

La commission Finances s'est réunie le 9 mars 2021 et le rapport a été établi par Mme Bertholon.

Le Président demande si Mme Bertholon a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Bertholon répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement cette motion par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 25 oui, 0 non et 4 abstentions.

8.5 Motion 011-2021 P : Covid-19, le cri de détresse des jeunes

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Stress, angoisse, décrochage scolaire, la crise sanitaire fait des ravages chez les étudiants sur le plan psychique. Privés d'école et de liens sociaux, ces jeunes de la génération "Covid" estiment être les « oubliés » de la pandémie. Ils veulent faire entendre leur désarroi.

La moitié des étudiants se disent très stressés actuellement, selon un sondage mené à l'Université de Neuchâtel par la FEN, la Fédération des étudiants.

A l'isolement et à l'absence de perspectives s'ajoute parfois une grande précarité économique. Plus de 75% des jobs d'étudiants proposés sur la plateforme de l'Université de Genève ont disparu.

L'Unige a distribué 4 millions de francs d'aides financières aux étudiants depuis mars 2020 grâce aux dons de particuliers, de fondations et à l'aide du canton.

Au regard de la situation dramatique dans laquelle se trouvent certains jeunes et que le risque d'endettement et de décrochage scolaire et social est très important et considérant les points évoqués ci-dessus, la ville de Carouge doit réagir, ayant de nombreux étudiants sur son territoire qui y logent et y suivent un cursus, d'apprentissage, des hautes écoles ou universitaires.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- 1) *Avec l'encadrement de La Ciguë (coopérative de logement pour étudiants) ou/et de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), de mettre à disposition gratuitement des étudiants.es les salles communales proposées à la location aux étudiants.es, dans le respect des mesures COVID, jusqu'en fin juin 2021.*
- 2) *D'établir une convention d'utilisation avec les étudiants.es, avec comme indiqué ci-dessus un encadrement spécifique.*
- 3) *De laisser libre accès à internet dans ces salles aux étudiants.es, dans les conditions d'utilisations fixées par la ville de Carouge.*
- 4) *D'offrir la possibilité d'un travail ponctuel, prioritairement à des étudiants en difficulté domiciliés à Carouge sans un revenu suffisant. De mettre à profit cet emploi pour des services de besoin communaux, par exemple : aides pour faire des courses à des personnes nécessiteuses, de petits travaux administratifs et job d'été.*

Liens externes :

<https://www.rts.ch/info/suisse/11917222-covid19-le-cri-de-detresse-des-jeunes.html>

Pour le PLR

M. Raffaël FRAOMENE,

M. Jean-Jacques GERSTER

Pour le PDC et Verts libéraux

Mme Elif KAYTAK,

Mme Marie-France CHÂTELAIN,

Pour les socialistes

*Mme Elivia CAMBIER,
Mme Louise MORISSOD,*

Pour les Verts
*Mme Katia De CONTI,
M. David CHERIX,*

Le Président passe la parole aux motionnaires pour présenter leur texte.

Mme De Conti relève que cette motion, soutenue par l'ensemble des partis du Conseil municipal, propose dans un premier temps que le Conseil administratif, en concertation avec la FASE qui a pour mission, d'une part, de garantir une politique cohérente sur l'ensemble de la commune en matière de maisons de quartier et, d'autre part, de gérer le travail social hors murs (TSHM), ainsi que La Ciguë, mette à disposition des lieux de rencontres et de sociabilité pour les jeunes carougeois en formation, dans le cadre d'un plan de protection sanitaire COVID-compatible. La crise COVID a mis en lumière l'existence des inégalités numériques non seulement en termes de matériel mais de connexion. Des accès internet seront également mis à disposition dans ces lieux. La crise COVID a également mis en évidence la précarité économique des jeunes en formation. La motion propose que le Conseil administratif fasse bénéficier les jeunes carougeois d'emplois communaux ponctuels visant de petits services à la population. Mme De Conti tient à souligner que le coût financier se révèle minime pour la commune puisqu'il s'agit de la mise à disposition de locaux communaux ou d'infrastructures numériques préexistantes. Pour terminer, les Verts remercient leurs collègues de l'ensemble des partis du Conseil municipal pour le travail de concertation qui a pu avoir lieu. Cette motion montre à quel point la jeunesse carougeoise leur importe à tous. C'est un message que le Conseil municipal lance ce soir aux jeunes carougeois – les Verts espèrent que ce ne sera pas le dernier.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion immédiate.

Mme Hiltpold souligne que le Conseil administratif partage cette préoccupation. Un certain nombre de réflexions sont déjà en cours, notamment avec la FASE et les travailleurs sociaux hors murs pour les petits jobs. Effectivement, les travaux confiés à des jeunes sont peu nombreux. La commune a aussi eu moins recours à des jeunes pour de petits jobs sachant que le personnel communal lui-même avait moins de travail. Mais l'administration communale réfléchit à des solutions à proposer pour les jeunes. Concernant la première demande de la motion c'est-à-dire trouver des locaux pour les étudiants, le Conseil administratif étudiera comment y répondre, soit avec la FASE, soit avec des étudiants eux-mêmes, voire avec la Ciguë, bien que Mme Hiltpold ne comprenne pas vraiment quel serait le rôle de cette association en l'occurrence. Le plus vite serait le mieux, puisque la motion mentionne la fin juin. Encore une fois, la détresse de ces jeunes est connue et préoccupe le Conseil administratif, qui fera au mieux pour répondre à cette motion, si elle est acceptée, en fonction notamment des locaux communaux qui sont disponibles.

Mme Decnaeck remarque que la situation sanitaire a réactivé de façon poignante les inégalités sociales. Concernant les possibilités d'aide rapide et urgente qui pourraient être proposées aux étudiants carougeois, elle souhaite exprimer ici deux idées. Certaines villes ont fait appel à la solidarité des habitants. A Carouge, il y a environ cent quarante-cinq propriétaires de villas et un certain nombre de personnes qui vivent seules ou à deux dans de grands appartements. Mme Decnaeck propose de demander à des habitants qui ont des villas avec jardin ou, par exemple, des chalets avec jacuzzi d'inviter un ou quelques étudiants à venir passer quelques jours de vacances chez eux, ou faire un pique-nique dans leur jardin, ou encore leur offrir un repas. Cette proposition n'est pas utopique puisqu'elle est déjà réalisée dans certaines villes. L'autre formule que Mme Decnaeck recommande consiste à créer une plateforme, comme le Conseil administratif l'avait fait pour que les restaurateurs

livrent des repas à domicile aux habitants qui ne pouvaient pas se déplacer, mais cette fois pour proposer aux restaurateurs d'offrir un repas aux étudiants nécessiteux. De telles plateformes existent déjà ailleurs. Ces deux propositions ne seraient pas compliquées à mettre en place et pourraient aider les étudiants. Mme Decnaeck souligne l'importance de venir de façon urgente en aide à ces étudiants et de leur permettre de poursuivre leurs études de façon sereine. Elle précise au Président qu'elle ne propose pas d'amendements mais qu'il s'agit de recommandations au Conseil administratif.

En tant que plus jeune membre de cette Assemblée et étudiant, M. Gubler trouvait important de prendre la parole à ce sujet. Plutôt que de parler de la détresse des étudiants et des malheurs que ses semblables et lui-même traversent, il évoquera une anecdote qui aboutira sur une recommandation au Conseil administratif. Cette anecdote concerne un bâtiment de la bibliothèque universitaire qui se trouve à Batelle, sur le territoire de la commune. Dans ce bâtiment, qui est rattaché à la bibliothèque de la faculté des lettres, 108 places de travail sont disponibles en temps de COVID pour les étudiants. Offrir des espaces de travail aux étudiants, c'est une des prérogatives élémentaires de la bibliothèque universitaire. Il se trouve que, depuis le 15 février dernier, les horaires de toutes les bibliothèques de la faculté des lettres ont été réduits de quatre heures par jour. Non seulement ces bibliothèques ferment désormais à 18h, mais elles sont également fermées le dimanche alors qu'auparavant elles étaient ouvertes de 8h à 18h. Ces changements privent les étudiants de nombreuses places de travail. La réouverture de ces bâtiments selon des horaires normaux pourrait répondre en tout cas en grande partie au besoin en espaces de travail des étudiants. Le motif avancé par les bibliothèques universitaires pour justifier cette réduction des horaires est le suivant : l'espace d'Uni Bastions, qui est la bibliothèque principale de la faculté des lettres, est en travaux et doit, de ce fait, avoir des horaires d'ouverture réduits. Plutôt que d'essayer de compenser cette réduction grâce aux autres bâtiments, l'on s'est dit que, puisque l'on réduisait les horaires dans un bâtiment, on allait les réduire dans tous les autres. Par conséquent, trois bâtiments de la faculté des lettres, totalisant un nombre relativement important de places de travail, sont inaccessibles aux étudiants parce que, dans l'un d'entre eux, il y a des travaux. M. Gubler recommande au Conseil administratif d'essayer de négocier avec l'université l'ouverture en tout cas du bâtiment de Batelle selon les horaires normaux. Il ajoute que, les dimanches de votations, quand le bâtiment d'Uni Mail est fermé parce que c'est là qu'a lieu le dépouillement, et que seuls deux bâtiments sont ouverts, l'espace à disposition est fortement restreint, pour des raisons qu'il ne trouve pas tout à fait justifiées et qui, même si elles pourraient l'être en temps normal, font fi du besoin particulier que les étudiants ressentent en ce moment. Il invite donc le Conseil administratif à approcher l'université, à laquelle revient la prérogative principale en matière de mise à disposition d'espaces de travail pour les étudiants et qui aurait manifestement les moyens de permettre aux étudiants d'évoluer dans un contexte qu'ils connaissent et qui répond à leurs besoins.

Le Président demande si M. Gubler souhaite ancrer dans la motion sa demande, qui est frappée de bon sens, en proposant un amendement invitant le Conseil administratif à prendre contact avec l'université afin d'ouvrir les bibliothèques de manière plus élargie.

M. Gubler suit la recommandation du Président et suggère formellement un amendement demandant au Conseil administratif d'inviter l'université à rouvrir en tout cas le bâtiment de Batelle selon un horaire le plus normal possible. Il laissera au Président le soin de formuler cet amendement.

M. Baertschi a lu avec attention la motion. Il se trouve qu'il a chez lui deux jeunes qui sont étudiants. Il est intéressant de voir ce qui se passe réellement. Financièrement, la difficulté principale provient du fait que les jeunes qui avaient de petits jobs n'en ont plus. Ce problème pourrait peut-être être résolu avec le service social, mais M. Baertschi voit mal ce que la commune pourrait faire dans le cadre de cette motion, qui part certes de bons sentiments. Le deuxième problème concerne les locaux. Un certain nombre d'étudiants ne peuvent pas étudier dans des conditions optimales, ne serait-ce qu'en raison d'une connexion internet insuffisante à leur domicile. Mais il faut aussi savoir qu'à Genève, dans certaines facultés, de nombreux étudiants qui sont domiciliés hors du canton sont retournés chez eux – en Valais, dans le canton de Vaud ou ailleurs. En outre, il n'est pas évident pour la commune de mettre à disposition des locaux ou de faire appel à des privés, comme l'a proposé Mme Decnaeck. La commune a peu de locaux qui pourraient servir aux étudiants. M. Baertschi mentionne les Grands

Hutins où quelques locaux pourraient être utilisés, mais ils sont déjà en partie utilisés ou réservés. Le centre communal aurait pu être une solution, mais il est en travaux. M. Baertschi voit difficilement d'autres possibilités. Quant à la proposition de faire appel aux propriétaires privés, cela a été le cas lors de la première vague du COVID, quand des personnes ont spontanément mis à disposition une chambre chez elles pour le personnel soignant qui venait travailler à Genève. M. Baertschi ajoute qu'il n'y a pas que les propriétaires de villas : dans les immeubles, de nombreux logements sont sous-occupés, comme dans un immeuble qui appartient à la commune et où un couple seul vit dans un 5 pièces. Ce débat délicat dépasse le cadre de cette motion, mais M. Baertschi souligne que l'on ne peut pas fustiger les uns ou les autres.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, qui consiste à ajouter : « invite le Conseil administratif à contacter l'université pour retrouver des horaires normaux à Batelle ».

L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met aux voix la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8.6 Motion 012-2021 P : «Ruches »

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Vu que les abeilles participent activement au maintien de la biodiversité puisqu'en Suisse 70% des plantes dépendent directement des pollinisateurs, qui sont à plus de 90% des abeilles domestiques et sauvages. La pollinisation est primordiale pour l'homme, car 3 fruits et légumes consommés sur 4 sont issus de la pollinisation.

Vu que la disparition des abeilles est un sujet fréquemment abordé et représentatif des problématiques environnementales actuelles.

Vu que la commune de Carouge est engagée dans la voie 0 pesticides. Installer des ruches en ville permettra de faire savoir que la commune leur offre désormais un environnement accueillant et nous pouvons avoir un impact important en sensibilisant nos habitants autour d'un projet écologique concret.

Vu qu'il y a déjà des ruches sur le toit de la Voirie et de l'école de la Tambourine.

Vu qu'il pourrait être proposé des activités pédagogiques avec les écoles afin de sensibiliser les enfants.

Vu que certaines associations sont labellisées ou en cours de labellisation GRTA.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité d'installer des ruches supplémentaires sur le territoire Carougeois.

A étudier la possibilité aux Carougeois de parrainer une ruche installée par la commune.

Laurence Uldry / PLR

Le Président passe la parole à Mme Uldry pour présenter son texte.

Mme Uldry remarque que tout est dit dans la motion. Elle souligne l'importance de réagir à la problématique des abeilles. Sachant que des ruches sont déjà installées sur certains toits à Carouge, il est proposé de continuer à en poser. A noter qu'il serait possible d'avoir des ruches au logo carougeois, mais aussi de faire participer les habitants en les invitant à parrainer une ruche, c'est-à-dire qu'ils auraient une petite partie d'une ruche installée dans la commune. Mme Uldry remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette motion.

M. Fraomene ajoute que le parrainage permettrait aux habitants de s'intéresser davantage aux abeilles. Différents projets ont été menés sur des plateformes, comme QoQa où il a lui-même pu parrainer une ruche. Deux ou trois fois par année, les parrains reçoivent du miel. Ils ont également la possibilité d'aller visiter la ruche, avec les enfants. Le projet a donc aussi une dimension sociale.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Peterschmitt salue ce genre d'initiatives en faveur de la biodiversité locale, qui souffre beaucoup de la sur-bétonisation des villes. Quand ces ruches auront été posées, il recommande d'étudier leur impact sur la biodiversité et les populations des autres pollinisateurs et abeilles sauvages, sachant qu'il n'y a pas beaucoup de ressources à polliniser en ville. Par ailleurs, il souhaiterait connaître le nombre de ruches actuellement posées sur le territoire carougeois.

Mme Decnaeck relève que ce désir d'installer des ruches sur les toits est louable. Elle recommande d'inviter en commission le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) pour obtenir des informations sur les obligations qui découlent de l'installation et de la détention d'une ruche sur un toit. En effet, s'il n'existe pas de législation sur ce type d'apiculture, il faut malgré tout répondre à certaines exigences.

Le Président remarque que la motion n'a pas été renvoyée en commission. Il note toutefois que le Conseil administratif a entendu le souhait formulé par Mme Decnaeck que le projet soit présenté lors d'une commission, le moment venu.

M. Etienne fait part de quelques interrogations. Tout d'abord, il s'interroge sur la qualité du miel produit dans des ruches installées sur des toits, dans un environnement urbain. Certes, en milieu rural, les abeilles peuvent mourir à cause des pesticides utilisés dans les champs, mais il imagine que les abeilles, comme les êtres humains, sont sensibles à la qualité de l'air en ville. Il invite le Conseil administratif à se renseigner sur cette question auprès du service du développement durable de la commune ou auprès du canton. Le miel est-il testé dans des laboratoires pour en connaître les qualités ? Par ailleurs, en marge de cette motion, M. Etienne s'interroge sur les hôtels à insectes qui ont été installés à différents carrefours de la commune. Il souhaite savoir s'ils font l'objet d'un suivi. Il serait en effet intéressant de savoir s'ils ont des effets sur la faune et la biodiversité de la commune.

Mme Uldry recommande au Conseil administratif de prendre contact avec l'association Apidae, à laquelle la société où travaille Mme Uldry, SIMGA, avait demandé une offre pour installer des ruches sur son bâtiment, au 10, rue Blavignac. Cette association a élaboré un projet et est venue donner des explications détaillées sur place. Elle se tient à disposition de la commune pour répondre à toutes les questions en vue de l'installation de nouvelles ruches. Mme Uldry sait qu'il en faut au minimum trois. D'autres associations pourraient aussi être approchées.

Au vu du succès qu'avait remporté à l'époque l'étang Grange-Collomb, M. J.-M. Antonioli invite le Conseil administratif à approcher le département de l'instruction publique pour faire participer les enfants à ce projet.

M. Holdener suggère de contacter l'HEPIA qui, dans le cadre d'un projet, a installé des ruches sur le toit de l'ancienne école d'ingénieurs, à la rue de la Prairie. Pour répondre à M. Etienne, le miel était d'excellente qualité, sans aucun élément toxique, alors que le quartier est encore plus urbain que Carouge.

M. Baertschi rebondit sur la discussion que le Conseil municipal a eue plus tôt au sujet des arbres. Ces deux aspects sont liés. En effet, les abeilles ne vont pas butiner sur tous les types d'arbres. Elles n'iront pas sur des platanes, par exemple. Par ailleurs, M. Baertschi signale qu'il passe régulièrement devant des ruches à la montagne. Il a vu des colonies complètes se désagréger. Il ne faut pas non plus oublier le frelon asiatique. Les choses ne sont donc pas aussi simples qu'on pourrait le croire. C'est la raison pour laquelle il est important que la commune soit accompagnée par une association spécialisée, en particulier lors du démarrage de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

10.1 Résolution municipale 003-2021 P : Pour des lieux de rencontres, festifs et abordables en extérieur

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Vu la situation sanitaire actuelle et le fait que le risque de contamination est moindre en extérieur ;

Vu l'impact de la pandémie sur la santé mentale de la population et en particulier des jeunes, pour lesquels les lieux de socialisation sont devenus rares ; et plus généralement le manque de relations sociales entre jeunes et intergénérationnelles ;

Vu le besoin pour les Carougeois jeunes et moins jeunes de retrouver des moments conviviaux entre connaissances, voisins ou amis ;

Vu la nécessité d'adaptation de l'offre culturelle et festive, comme de nos habitudes, à la situation sanitaire ;

Vu le manque de lieux extérieurs dédiés aux rencontres sociales et culturelles un cadre chaleureux et sécurisé ;

Vu le besoin de proposer de tels lieux de divertissement et de détente accessibles à toutes et tous, en particulier aux personnes à petits moyens financiers ou n'ayant pas de balcon ;

Vu les bénéfices sur la sécurité, l'usage du domaine public et le voisinage notamment d'avoir un environnement favorable à une offre nocturne encadrée et à distance des habitations ;

Vu la présence à Carouge notamment de collectifs, associations et citoyens désireux de développer une offre estivale culturelle et de rencontres et la nécessité de les soutenir ;

Vu la probable disponibilité du matériel communal utilisé d'ordinaire pour de grandes manifestations ;

Vu l'arrivée des beaux jours...

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *À identifier et mettre à disposition de la population des espaces estivaux de rencontres, festifs et culturels en extérieur conformément aux mesures sanitaires et à leur évolution ;*
- *À en proposer la gestion à des associations à but non lucratif, collectifs d'habitants ou autres organismes et encourager la pratique de prix abordables pour toutes et tous ;*
- *À soutenir les initiatives citoyennes existantes ou à venir allant dans ce sens.*

Les Vert.e.s

Le Président passe la parole aux auteurs de la résolution pour présenter leur texte.

M. Peterschmitt relève que le Conseil municipal a discuté plus tôt de la souffrance des étudiants. La présente résolution aborde le besoin de relations sociales et d'espaces en extérieur pour les jeunes et les moins jeunes. Au niveau social, la pandémie nous a tous fait souffrir : nous voyons beaucoup moins de monde, nos relations sont « éloignées », les interactions proches nous manquent à tous. La résolution demande au Conseil administratif d'étudier ce que la commune pourrait faire dans ce contexte. La situation sanitaire reste floue pour cet été mais l'on sait qu'en extérieur, les risques sont bien moins importants. Par conséquent, le Conseil administratif est invité à proposer des espaces à des collectifs ou des groupements, comme il en existe déjà notamment à la Tambourine où La Ruche, qui réunit des habitants, a très bien fonctionné l'été passé. Il faut s'adapter, mais cela n'empêche pas de proposer une alternative aux jeunes et aux moins jeunes, quelque chose de décent qui leur permette de décompresser un peu.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

M. Peterschmitt propose la discussion immédiate.

M. Voignier soutient le renvoi en commission Sociale. S'il s'est abstenu lors de la prise en considération, c'est parce qu'il pense qu'une discussion est nécessaire. Des éléments doivent être pris en considération, en particulier le coût qu'engendrera cette résolution pour la commune, mais aussi le travail qu'elle implique (mise à disposition par exemple de tables, encadrement et sécurité de ces lieux) et la définition des sites qui répondront à cette demande, sachant que si ces espaces se trouvent à proximité d'habitations, les riverains subiront d'importantes nuisances. Il existe de très bons collectifs et groupements d'habitants auxquels la commune peut faire confiance, mais il faut prendre le temps de discuter de la mise en œuvre de cette résolution. Par conséquent, M. Voignier invite le Conseil municipal à soutenir le renvoi en commission Sociale. Il s'agit aussi de savoir ce qui existe déjà actuellement, parce qu'un certain nombre de choses sont déjà mises en place. Enfin, mettre à disposition de collectifs ou autres des espaces publics, c'est aussi les enlever à la communauté, qui peut d'elle-même investir un lieu et y venir librement, comme aux alentours du boulo-drome par exemple. Pour toutes ces raisons, M. Voignier pense qu'il serait intéressant de discuter de cette résolution en commission Sociale, de manière à développer cette idée qui, en tant que telle, est une bonne idée.

M. Fraomene recommande fortement le renvoi en commission Sociale, pour les raisons évoquées par M. Voignier mais aussi parce qu'une réflexion globale s'impose pour prévenir les doublons. Il faudra en

effet une certaine coordination avec ce que la commune a prévu cet été et éviter une concurrence avec la reprise des commerces. A ce propos, M. Fraomene pense que la commune a déjà réfléchi à des animations, à l'image des chasses au trésor qui avaient été organisées l'été passé. Une réflexion globale permettra aussi de ficeler correctement le projet, ce qui sera un avantage pour tout le monde.

Mme Bertholon insiste sur la discussion immédiate, principalement pour des raisons de temps puisque l'été approche. Si l'on veut avoir le temps de mettre en œuvre cette résolution, de contacter les collectifs, etc., il serait bon que le Conseil administratif puisse déjà entamer les démarches aujourd'hui. De plus, il s'agit seulement d'une résolution. Le Conseil municipal peut mandater le Conseil administratif d'identifier des lieux et de contacter des collectifs sans nécessairement se prononcer davantage, en lui laissant un choix plus libre.

Le Président met aux voix la proposition de discussion immédiate.

La discussion immédiate recueille 13 oui, 13 non et 3 abstentions. Le Président tranche en faveur du oui.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier constate que certains veulent aller vite mais parfois, dans la précipitation, on oublie des choses. Il recommande donc au Conseil administratif de porter une attention particulière à la définition des lieux, en étant attentif aux nuisances qui pourraient être causées pour les riverains. L'expérience de manifestations passées montre en effet que l'on n'étudie pas toujours l'impact du bruit, qui monte par exemple en façade de bâtiment. Il a ainsi fallu de nombreuses interventions pour Tour de Plage – les réglages pour le son ont pris beaucoup de temps. La commune en est consciente et fait son travail, mais définir des lieux ne se limite pas à dire que l'on souhaiterait faire ici une soirée : il faut prendre en considération tout ce qui y est lié – l'entretien du lieu, les déplacements, les coûts engendrés pour la commune. Cette décision ne doit pas être prise à la légère, même si l'été approche. Une commission Sociale aurait permis de réfléchir à tous ces éléments. D'un point de vue sécuritaire aussi, on sait que la police municipale intervient déjà énormément sur des regroupements qui ne sont pas encadrés. La résolution demande certes un encadrement, mais celui-ci devra faire l'objet de vérification. Et quand un groupement ou un collectif s'engage, il doit s'engager du début à la fin, y compris pour le nettoyage de l'emplacement, et ne pas déléguer tout cela à la commune. Quelle que soit la décision qui sera prise, M. Voignier encourage le Conseil administratif à être bien conscient de tout ce qui découle du fait de donner un lieu à un collectif ou à un groupement qui a certainement envie de faire quelque chose de bien, mais qui doit avoir les épaules assez larges pour le faire.

M. Baertschi s'est abstenu lors du vote. Il partage le point de vue de M. Voignier, du fait d'expériences précédentes. Il y a un certain nombre d'années, le Moulin à Danse se trouvait au Clos-de-la-Fonderie. Des plaintes ont été reçues même de Champel en raison du bruit causé le soir. Avec cette résolution, ce genre de situations risque d'arriver. On voit aussi ce qui se passe aujourd'hui à la promenade des Orpailleurs. M. Baertschi comprend le fondement de la démarche. Avec le COVID, les gens vont à l'extérieur, ce qui est normal. Mais quand ils font par exemple des grillades, ils ne jettent pas les débris à la poubelle, et le service de la voirie doit ensuite passer ramasser ces déchets. Et si une soirée réunit beaucoup de monde, il faut installer des sanitaires. C'est donc toute une infrastructure à mettre en place. Le Conseil municipal peut confier au Conseil administratif la mise en œuvre de la résolution, mais l'on aurait peut-être gagné du temps avec une discussion en commission. Cela dit, la commune doit aller de l'avant avec cette résolution.

M. Fraomene souhaite quelques précisions, d'abord sur le fait que la résolution mentionne des prix abordables pour tous. L'idée est-elle de faire payer cela ? Ensuite, qu'en est-il de l'organisation ? Ces espaces seront-ils mis à disposition toute la semaine ? Seulement le week-end ? L'après-midi ? Ou le matin ? Il aurait été possible de répondre à ces questions en commission, mais M. Fraomene constate que la gauche refuse le dialogue. Il souligne ensuite l'importance de la gestion des déchets sur place. Faudra-t-il poser des conteneurs pour le verre, étant précisé qu'à partir de 20h, on ne peut en principe

plus y jeter de bouteilles pour ne pas causer de nuisances sonores pour les riverains ? M. Fraomene ne sait pas comment toutes ces questions seront traitées, mais il souhaite en tout cas une réponse ce soir sur les coûts : à quoi cette formulation fait-elle allusion ? Il recommande au Conseil administratif de prendre en compte les aspects de sécurité et de nuisances sonores, la gestion des accès à ces sites, la gestion et l'évacuation des déchets (mise à disposition ou non de conteneurs, etc.) et le coût qui pourrait être engendré pour la commune (service de la voirie, police municipale, gestion des réservations, etc.).

M. Calame entend la prudence de ses préopinants, mais il souligne que cette résolution est une résolution positive, une résolution optimiste, une résolution d'enthousiasme, une résolution de lien social. Les préoccupations qui viennent d'être exprimées pourraient aussi s'appliquer si la commune ne faisait rien – les mêmes problèmes se poseraient dans ce cas. Si des initiatives de groupements ou associations offrent des solutions à la population, laquelle ne va certainement pas beaucoup voyager cet été, il faut aborder ces propositions avec bien sûr sérieux, mais surtout avec l'optimisme et l'enthousiasme que porte cette résolution.

M. Von Burg a aussi de la compréhension pour les inquiétudes exprimées, mais il souhaite rendre attentif au but de la résolution et à son libellé. La première invite demande au Conseil administratif d'identifier et de mettre à disposition de la population des espaces estivaux conformément aux mesures sanitaires et à leur évolution. L'objectif visé, ce n'est pas de libérer le plus de place possible pour toutes les fêtes de toutes natures. C'est d'aider les Carougeois, notamment les jeunes, à trouver des moyens de se réunir de manière festive en respectant les mesures sanitaires. Voilà, pour M. Von Burg, le cœur de ce texte.

Mme Decnaeck s'étonne des craintes que la mise en place de lieux de convivialité génère. Elle-même apprécie les fêtes. Elle ajoute que ce ne sont pas forcément des jeunes qui font la fête et qui font du bruit. Sur les réseaux sociaux, dès qu'un papier traîne dans la rue, on accuse toujours les jeunes. Ce serait toujours eux qui feraient la pagaille à Carouge. Mais ce n'est pas nécessairement le cas : des seniors boivent aussi dans la rue et jettent leurs canettes de bière par terre. Mme Decnaeck recommande ensuite au Conseil administratif de dresser un état des lieux de ce qui se fait ailleurs. Par exemple, la maison de quartier de Champel, qui a une roulotte, organise des fêtes. Cela ne pose aucun problème alors que ce quartier est plutôt calme et bourgeois. Mme Decnaeck pense qu'il faut aussi faire confiance à la population et aux idées novatrices et ne pas toujours avoir peur d'éventuelles nuisances sonores ou des dérangements que cela pourrait causer. Elle a l'impression qu'il faudrait presque s'enfermer, arrêter de respirer, ne plus faire la fête, pour ne plus déranger personne. Le projet proposé par la résolution est optimiste, comme l'a dit M. Calame, gai, enthousiaste. Mme Decnaeck réitère sa recommandation de faire un état des lieux de ce qui est organisé ailleurs, parce que des événements se produisent sans réveiller toute la population la nuit et sans que des APM doivent tourner toute la nuit.

M. Peterschmitt répond d'abord à la question de M. Fraomene concernant les prix abordables. Si cette précision figure dans la résolution, c'est pour que, dans l'hypothèse où des services sont proposés, ils le soient à des prix abordables, pour les rendre accessibles à tous et toutes. Ensuite, il relève qu'il vaut mieux organiser une fête que la subir. C'est aussi dans ce sens que la résolution est proposée.

M. Meyer a une question de compréhension sur la procédure. En approuvant cette résolution, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer une délibération ou un projet, sur lequel il se prononcera. Et si la proposition du Conseil administratif ne le satisfait pas, il pourra toujours la renvoyer en commission. Est-ce bien juste ?

Mme Lammar explique que, si cette résolution a un impact financier pour la commune, il faudra effectivement que le Conseil municipal se prononce par le biais d'une délibération, le cas échéant. S'agissant d'une déclaration d'intention et sachant que le Conseil administratif est sensible à la préoccupation exprimée par la résolution, celui-ci étudiera les solutions envisageables. S'il trouve des

solutions qui n'ont pas d'impacts financiers pour la commune et qui peuvent être mises en place rapidement, leur mise en œuvre sera de la seule compétence du Conseil administratif.

M. Fraomene souligne qu'il n'est pas opposé à la résolution et qu'il partage les préoccupations sur les dimensions sociales et le besoin d'espaces. Mais il faut vraiment en discuter. Il prend un exemple concret. Certaines personnes ne s'en rendent peut-être pas compte, mais lui qui se lève tôt le matin peut dire qu'à 5h30 ou 5h45, les vendredi, samedi et dimanche, le service de la voirie vient nettoyer la place du Marché, la place de l'Octroi ou la promenade des Orpailleurs. Ceux qui passent à ces endroits à 8h30 trouveront les lieux propres malgré les regroupements de la veille, mais c'est parce qu'à 6h00 du matin, le service de la voirie était déjà à l'œuvre. Si plusieurs emplacements sont mis à disposition le week-end dans le sens demandé par la motion, il faudra réfléchir à augmenter l'effectif du service de la voirie, voire à sous-traiter le nettoyage à une entreprise externe comme à la promenade des Orpailleurs le dimanche matin. Dans ce cas, quels seraient les coûts ? C'est pour avoir des réponses à toutes ces questions qu'un renvoi en commission avait été demandé.

M. Chérix remarque que des fêtes auront de toute façon lieu. Des déchets sont jetés dans la rue lors d'apéros entre voisins ou de regroupements de jeunes, par exemple. Proposer des lieux est un moyen d'encadrer ce genre de débordements.

Mme Bertholon souligne qu'un des avantages de prévoir la délégation de la gestion de ces espaces à des associations, c'est que la commune peut par exemple conclure des contrats de prestations avec ces associations. Celles-ci s'occuperont éventuellement de la gestion des déchets. Ou alors, il sera possible d'encadrer strictement l'intervention de la voirie.

M. Barbuzzi recommande au Conseil administratif d'identifier clairement les critères sur lesquels seront sélectionnés les associations ou les collectifs d'habitants, pour éviter toute critique par la suite. Il faudra également bien définir les périmètres où se situeront les espaces mis à disposition, pour que les commerçants qui paient leurs impôts à Carouge ne se retrouvent pas face à une concurrence supplémentaire. Puisque la résolution mentionne des prix abordables, M. Barbuzzi espère que ces lieux ne seront pas situés à proximité d'un bar ou d'un restaurant. En outre, il faudra garantir que tout se passe conformément aux mesures COVID. En effet, il ne faudrait pas laisser ces lieux perdurer sans respect des mesures en vigueur. M. Barbuzzi ne dit pas que la police devra procéder à des contrôles, mais qu'il faudra envisager que des personnes au fait de ces normes s'assurent que celles-ci sont respectées, pour éviter une dérive éventuelle. Cela pourrait être par exemple des spécialistes en sécurité sanitaire qui expliqueraient de quelle manière ces lieux doivent être gérés.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution.

La résolution est acceptée par 17 oui, 6 non et 5 abstentions.

9.2 Résolution municipale 004-2021 P : Parking des Menuisiers

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Vu qu'un accord de principe sur la construction de ce parking a été approuvé inter-partis dans le cadre de création de la zone piétonne rue Saint-Joseph.

Vu que lors de la TCR du 4 Mars 2021, il nous a été présenté des arguments pour un abandon pur et simple du projet sur recommandation du GESDEC.

Vu que les arguments présentés ne faisaient office que de directives.

Vu que des frais d'études se chiffrant en centaines de milliers de francs suisses ont déjà été engagés.

Vu qu'une pénalité financière en cas de non-réalisation du parking nous sera facturée par le propriétaire de la cité Léopard dans le cadre de la mutualisation de la rampe d'accès et des voies d'évacuations.

Vu que le projet n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire auprès de l'Etat (Demande Définitive).

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A trouver une solution constructive pour permettre la création du parking*
- *De revenir devant le Conseil municipal avec un projet chiffré pour permettre de déposer une demande d'autorisation de construire*
- *A étudier la synergie de construction possible entre le projet de la cité Léopard ou de la future construction sur la parcelle dite "Barro"*

Le groupe PLR

Le Président passe la parole aux auteurs de la résolution pour présenter leur texte.

M. L. Antonioli indique que le groupe PLR dépose cette résolution pour plusieurs motifs. Premièrement, pour le groupe PLR, l'abandon du projet est prématuré. Aujourd'hui, cet abandon est le fruit d'une décision politique, et non pas d'une impossibilité technique, contrairement à ce qui a été présenté en Toutes commissions réunies (TCR). La réalisation du parking présente effectivement des inconvénients, mais des solutions peuvent être trouvées. Ce parking faisait partie intégrante d'un accord qui avait été trouvé lors de la dernière législature et sur lequel les discussions avaient même commencé lors de la législature précédente, dans le cadre de la création de la zone piétonne. M. L. Antonioli relève ensuite que, durant la TCR, un montant de l'ordre de CHF 580'000.- a été articulé, qui correspondrait à des frais qui seraient facturés à la commune en cas non-réalisation. Le groupe PLR attend des détails sur ce montant : s'agit-il uniquement de prestations communales ? Ces frais sont-ils également liés aux voisins ? Ce point doit encore être clarifié, mais l'on sait déjà que la commune a investi beaucoup d'argent dans ce projet. M. L. Antonioli souligne par ailleurs que les membres du groupe PLR ne sont pas des fous de voitures, comme certains veulent bien le croire. La création de ce parking qui, certes, accueillera des voitures ces prochaines années a aussi comme objectif la création d'espaces en sous-sol qui, dans cinq, dix ou quinze ans, pourront être utilisés autrement, par exemple pour du stockage. Pour le groupe PLR, il serait inconcevable de se priver de tels espaces uniquement parce qu'aujourd'hui, on y dessinerait des lignes blanches et qu'ils serviraient provisoirement à stationner des véhicules. C'est pour toutes ces raisons que la résolution a été déposée. Le texte demande au Conseil administratif de trouver une solution constructive, qui sera ensuite présentée au Conseil municipal. M. L. Antonioli espère que, comme d'autres objets ce soir, cette résolution obtiendra l'aval de l'unanimité du Conseil municipal.

La prise en considération est acceptée par 17 oui, 8 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

M. Von Burg aurait dû prendre la parole avant la prise en considération, mais il la prend malgré tout maintenant. Le groupe socialiste s'oppose au renvoi en commission pour les raisons suivantes. Sur le fond, au vu de ce qui a été dit en séance de commissions réunies, il estime qu'il y a peu de chances de faire changer l'Etat d'avis concernant l'atteinte possible à la nappe phréatique. Il lui paraît donc irresponsable de retarder la construction des logements du Léopard. Il faut rappeler que non seulement

le Conseil administratif mais aussi le Conseil municipal se sont engagés en faveur d'un relogement aussi rapide que possible des habitants du Léopard. M. Von Burg fait part d'une autre objection, qui lui paraît plus importante encore, sur la forme. Pour le groupe socialiste, la nouvelle version des invites ne correspond pas à la définition d'une résolution. Une résolution est une déclaration du Conseil municipal. La motion, elle, charge le Conseil administratif de déposer un projet de délibération visant un but déterminé ou de prendre une mesure. En deux mots comme en cent, le Conseil municipal ne peut pas donner une injonction au Conseil administratif par la voie d'une résolution. Or, inviter le Conseil administratif à revenir devant le Conseil municipal avec un projet chiffré pour permettre de déposer une demande d'autorisation de construire constitue bel et bien une injonction. Pour certains, ce raisonnement pourra paraître du pinaillage. Selon M. Von Burg, ce n'est pas le cas. Il est important qu'un Conseil municipal, organe officiel de la Ville, respecte ses propres règles. C'est aussi une manière de respecter la population carougeoise que les élus représentent.

Mme Sana-Oppliger relève qu'au même titre que, comme l'a dit M. L. Antonioli, les membres du groupe PLR ne sont pas tous des fous de voitures, les membres du groupe des Vert.e.s ne sont pas tous des anti-parkings. L'idée d'avoir des espaces qui pourront ensuite être utilisés différemment serait aussi envisageable. Mais en l'espèce, il n'y a pas de débat politique à avoir à propos de ce parking, puisque sa construction à cet endroit-là est simplement impossible en raison du niveau trop élevé de la nappe phréatique. C'est pour cette raison qu'il faut rejeter cette résolution.

M. Barbuzzi s'inscrit en faux contre ces affirmations. Il rappelle que le parking qui vient d'être réalisé en face de la piscine a été rehaussé, un peu en catimini puisque le Conseil municipal n'en a pas été informé. Il a été rehaussé justement parce que les distances par rapport à la nappe phréatique n'étaient pas respectées. Sur les plans officiels, ce parking n'était simplement pas aux normes et la commune a donc dû le rehausser. Mais pour le parking des Menuisiers, on dit qu'un rehaussement serait impossible. M. Barbuzzi souhaiterait qu'on lui explique pourquoi – quand on pose la question, on n'obtient pas de réponse claire. Il pense par ailleurs qu'il est possible d'étudier rapidement une solution pour ce parking. M. Barbuzzi souligne qu'il ne s'agit pas ici de revenir sur quelque chose qui aurait été balayé à l'époque, mais bien d'un parking qui a fait l'objet d'un accord interpartis. Il serait dommage de s'interdire d'étudier des solutions. M. Barbuzzi ne comprend pas la position de l'Alternative qui veut des études sur de nombreux autres objets, mais refuse ici la possibilité de faire évoluer ce projet, étant encore précisé que cela ne retarderait pas non plus de dix ans la construction des logements, pour lesquels les demandes d'autorisation sont loin d'avoir été toutes déposées. La commune a donc le temps de mener cette étude, elle a le temps de trouver une solution. M. Barbuzzi s'étonne que l'Alternative ait refusé de renvoyer la résolution en commission Constructions, à laquelle il aurait été clairement expliqué pourquoi il serait impossible de réaliser ce parking et quels sont les motifs réels de cette impossibilité.

M. Morex souhaite que ses collègues de l'Alternative cessent leurs arguties et qu'ils assument le fait qu'ils sont contre ce parking, contrairement à leurs collègues qui siégeaient lors de la dernière législature et qui étaient plus constructifs puisqu'un accord avait été trouvé. Quant à l'argument que la construction des logements serait retardée, si la conseillère administrative en charge du dossier avait suivi à temps ce qu'avait proposé son prédécesseur, la commune ne serait pas aujourd'hui dans la situation dans laquelle elle se trouve. Mais, encore une fois, il faut que l'Alternative assume : elle est contre, qu'elle le dise !

Le Président met aux voix le renvoi en commission Constructions et logements.

Le renvoi en commission Constructions et logements est refusé par 14 non, 12 oui et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Fraomene constate qu'une fois de plus, ce soir, la gauche n'assume pas ses positions envers une certaine politique. Il regrette que les engagements qui ont été pris et les paroles qui ont été données

ne soient pas tenus, d'autant plus que ces engagements ont été pris par un certain nombre de conseillers municipaux qui siègent encore aujourd'hui dans cette enceinte. Le groupe PLR peut se sentir trahi. Ce n'est pas seulement lui qui est trahi, mais aussi la population carougeoise. Dans ces conditions, comment sera-t-il possible de travailler par la suite ? Quelle confiance pourra-t-il y avoir sur les futurs projets ? Des projets importants approchent à grands pas et les partis doivent travailler ensemble, main dans la main pour le bien des Carougeois. Mais le groupe PLR est en droit de se demander si cela sera possible ou non.

Mme Sana-Oppliger se réfère au procès-verbal du 4 mars passé, qui mentionne que le rehaussement du parking du Val d'Arve était de 60 centimètres, alors qu'ici, le parking devrait être rehaussé de 1,50 mètre, ce qui aurait un impact sur la zone piétonne. Quant à l'intervention de M. Fraomene, Mme Sana-Oppliger relève que l'abandon du projet est dû à l'élévation du niveau de la nappe phréatique. Cet état de fait ne dépendant pas de l'Alternative, il ne s'agit pas de revenir sur des engagements qui ont été pris lors de précédentes législatures.

Mme Lammar apporte une information technique. Il a effectivement été expliqué en commission qu'au vu de la hauteur du rehaussement qui serait nécessaire, la réalisation du parking aurait un impact également sur les bâtiments voisins, ce qui n'était pas le cas pour le parking du Val d'Arve puisqu'il n'y a pas de bâtiments à proximité de ce dernier. Pour éviter que le parking soit plus haut que les arcades des bâtiments Léopard ou Barro, il faudrait rehausser également tous ces bâtiments, dont les plans sont aujourd'hui déposés, en tout cas pour la cité Léopard. Cela aurait donc des conséquences particulièrement importantes. Une coupe a été mise sur CMnet pour démontrer les conséquences qu'aurait un tel rehaussement qui, malheureusement, paraissait inenvisageable au Conseil administratif.

Mme Bertholon souhaite prendre un peu de recul. En fin de compte, la résolution voudrait remettre en cause une décision du Conseil administratif de ne pas aller de l'avant avec la construction du parking dit « des Menuisiers ». Les raisons de cette décision ont été présentées en commission, qui a même eu une démonstration du GESDEC sur les raisons pour lesquelles ce parking était impossible. Dans ces conditions, le Conseil administratif, conformément à ses prérogatives, a pris une décision qui est raisonnable et qui est courageuse puisque c'est aussi une qualité du Conseil administratif que de savoir s'arrêter lorsqu'il apparaît qu'un projet ne pourra pas fonctionner, au lieu de continuer à s'investir et à investir des fonds publics coûte que coûte. Maintenant que cette décision a été prise, il convient de regarder ses implications et, au contraire, les implications que pourrait avoir le fait de s'obstiner. Tout d'abord, le fait de s'obstiner dans cette voie pourrait retarder le projet de la cité Léopard dans son ensemble. La demande d'autorisation du propriétaire de la partie logements du projet est à bout touchant. Cela mettrait donc un frein à toute la construction. Or, aujourd'hui, à Genève, on a besoin de logements. Cette reconversion de la cité Léopard est attendue depuis longtemps. Les démarches ont été faites pour reloger les habitants. Aujourd'hui, il faut pouvoir aller de l'avant. Ensuite, la résolution mentionne des pénalités financières. Mais c'est précisément le fait de retarder ce projet qui pourrait entraîner des pénalités financières pour la commune. Si le propriétaire doit retarder sa construction, s'il faut redéposer des demandes, voire déposer des demandes d'autorisation complémentaires, tant la commune que le propriétaire pourraient subir des dommages qui pèseraient financièrement sur la commune. Enfin, ces immeubles doivent non seulement voir le jour aujourd'hui, mais ils doivent voir le jour avec la meilleure qualité de vie possible pour les habitants. Or, avoir un parking sous ses pieds ne correspond pas forcément à la meilleure qualité de vie possible. Une cour avec de la pleine terre est probablement un point positif de ce projet dans son entier. Mme Bertholon pense qu'il faut voir le point positif de cette situation et se concentrer sur d'autres projets pour la population, au lieu de s'obstiner dans une voie qui pourrait être très coûteuse pour la commune.

Mme Lammar précise qu'il n'y a pas de pénalités financières. Elle explique que la commune devra uniquement prendre en charge les frais de réalisation de l'une ou l'autre des variantes. L'une de ces variantes implique de déposer une autorisation complémentaire et de relancer des soumissions, ce qui a effectivement des implications financières. Mais, encore une fois, il n'y a pas de pénalités financières. Mme Lammar ajoute que, selon les chiffres obtenus à l'automne et qui sont en train d'être réactualisés,

le montant pour la ville de Carouge s'élèverait à CHF 1'219'000.- en cas de rampe double. Si c'est une rampe simple qui est construite (ce qui serait le cas si le parking des Menuisiers n'est pas réalisé), en tenant compte de l'autorisation complémentaire à déposer, des soumissions à relancer, de l'augmentation des surfaces pour la ville de Carouge au sous-sol et au rez-de-chaussée en lieu et place de l'empiètement de la rampe double et en tenant compte de la participation de la commune au prorata pour la rampe de parking au sous-sol, le montant s'élèverait à CHF 580'000.-. Les calculs sont en cours d'actualisation mais, d'après les informations que Mme Lammar a obtenues, le montant serait même inférieur. Par conséquent, le coût pour la ville de Carouge serait de l'ordre de CHF 1'200'000.- en cas de double rampe et de CHF 500'000.- en cas de rampe simple.

M. Holdener est surpris par les choses parfois incroyables qu'il entend dans cette enceinte. Mme Molinari a prouvé à plusieurs reprises qu'elle et le Conseil administratif étaient allés le plus loin possible dans la réalisation de ce parking. C'est le GESDEC qui a posé son veto. Qui sont les conseillers municipaux pour mettre en cause des jugements d'experts ? Affirmer que la commune peut réaliser ce parking est d'une grande prétention. M. Holdener s'est peut-être trompé en lisant la carte de visite des membres du Conseil municipal, mais il ne lui semble pas qu'il y ait des géologues dans cette assemblée. Quant à la trahison, le GESDEC siégeait-il au Conseil municipal lors de la dernière législature ? Dans ce cas, il y aurait trahison. Mais au contraire, le GESDEC n'a jamais pris d'engagement. Ses experts ont examiné la situation et opposé leur veto, tout simplement. Dans ces conditions, quelle pourrait être la trahison ?

M. Voignier remarque qu'en effet, le GESDEC a indiqué que ce parking ne pouvait pas être réalisé à cause de la nappe phréatique. Mais cette décision est motivée par le fait qu'actuellement, les pompes qui sont utilisées en temps normal pour pomper l'eau ne peuvent pas l'être en raison de la pollution de la nappe phréatique, pollution qui est assez récente. Dès lors, il est imaginable que, si les demandes d'autorisation de construire avaient été déposées à temps, ce parking aurait pu être réalisé comme il aurait dû l'être, parce qu'à cette époque, la nappe phréatique n'était pas encore polluée. C'est surtout pour cette raison que M. Voignier se sent lésé, même s'il comprend que les jeux sont faits maintenant. Il répète que la position du GESDEC est motivée par le fait que le niveau de la nappe phréatique est aujourd'hui élevé, parce que l'eau est polluée et qu'elle ne peut donc pas être pompée. Dès lors, le niveau de la nappe phréatique ne peut pas baisser au niveau qui aurait été la sienne il y a quelques années, quand la construction du parking n'aurait pas posé de problème. M. Voignier souhaite ensuite réagir à la remarque qui a été faite concernant la pleine terre. Il espère que ceux qui avancent cet argument s'en rappelleront pour les futurs projets et ne viendront pas dire, à ce moment-là, que la pleine terre n'est finalement pas aussi importante que cela. Il entend ce qu'ils disent, les membres du Conseil municipal peuvent être d'accord ou non, mais il est important d'être cohérent. Il prend donc bonne note de leurs remarques, qui leur appartiennent et qui sont pertinentes, mais peut-être que, sur un autre projet, il les rendra à son tour attentifs à l'importance de la pleine terre.

Mme Molinari rappelle certains éléments techniques qui ont été discutés en commission. Tout d'abord, elle tient à souligner que le travail a été effectué avec beaucoup de sérieux et en bonne coopération avec les autorités cantonales. Le service constructions et le service de l'urbanisme n'ont vraiment pas chômé. Mme Molinari regrette qu'on laisse entendre que le travail n'a pas été fait de manière sérieuse. Concernant ensuite le niveau actuellement élevé de la nappe phréatique, il convient de rappeler que, selon la loi, la construction doit se situer au moins à deux mètres de la partie la plus haute de la nappe sur la moyenne des cinq dernières années. Sur le graphique qui a été présenté en commission, il est clair que le niveau de la nappe a monté, mais c'est surtout la variation entre le point le plus bas et le point le plus haut qui a changé, le point le plus haut restant relativement stable. Mme Molinari invite celles et ceux qui douteraient de ses propos à bien regarder le graphique. Elle souligne que cette nappe phréatique est une nappe d'importance nationale, voire européenne, qui fournit 20% de l'alimentation en eau potable du canton. Le fait qu'elle soit polluée et que, par conséquent, l'on puisse moins l'utiliser est extrêmement grave. On voit ici les impacts que peuvent avoir sur notre environnement certaines activités industrielles. La source de la pollution n'est pas située à Genève, mais tout le monde en subit les conséquences. Mme Molinari rappelle pour terminer que, même s'il était possible de recommencer à pomper cette eau (ce qu'elle espère de tout cœur), il faudrait beaucoup de temps pour arriver à faire

diminuer le niveau de la nappe phréatique. Et surtout, il s'agirait d'une variation de l'oscillation entre le bas et le haut, mais pas nécessairement d'une diminution du point le plus haut, qui se situe à ce niveau depuis de très nombreuses années.

M. Calame demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance cinq minutes.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la résolution.

La résolution est refusée par 15 non, 12 oui et 1 abstention.

11. PETITIONS

Il n'y en a pas.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 007-2021 de Mme Decnaeck concernant la possibilité d'installer un stand de fruits et légumes gratuits au marché de Carouge le samedi matin pour aider les plus démunis

Chère Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021, traitant de l'installation d'un stand au marché de Carouge, le samedi matin, pour aider les plus démunis, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Le Conseil administratif salue votre initiative solidaire et, afin de vous soutenir dans la mise en œuvre de celle-ci, propose de mettre à votre disposition un stand et le matériel nécessaire à sa tenue. Les services de la commune peuvent également faciliter la communication avec les marchand.e.s et les usager.e.s afin de promouvoir votre action.

L'organisation du projet, la gestion du stand et de la distribution devront être prises en charge par les initiant.e.s préalablement constitué.e.s en association (ou autre forme à définir) avec l'aide de bénévoles.

Nous vous invitons à prendre contact avec le secteur Carouge à votre service pour avancer dans ce sens.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, chère Madame, nos salutations distinguées.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite QE 003-2020 des Vert.e.s : Motion après 14 juin bis égalité femmes et hommes

Pour rappel, la question était la suivante :

La motion après 14 juin visant à une égalité de fait entre femmes et hommes a été acceptée le 19 septembre 2019 avec 25 oui et 5 abstentions. Une année après, où en est le plan égalité ?

- *Quelles ont été les réponses apportées aux différentes invites ?*
- *Quelles autres propositions ont été faites pour réaliser l'égalité dans l'administration ?*

- *Le Conseil administratif envisage-t-il de signer la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public proposé par le Conseil fédéral et signé à ce jour par 16 cantons et 97 communes ?*

La réponse, adressée au président du groupe des Vert.e.s, soit M. Prod'hom, est la suivante :

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à la question écrite 003-2020 concernant la motion « Après 14 juin » invitant le Conseil administratif à mettre en place un plan égalité autant dans le domaine des ressources humaines, de l'aménagement du territoire, du sport que de la culture.

Il sied de relever tout d'abord que l'administration carougeoise porte son attention à ces questions depuis de nombreuses années, au-delà de la formalisation d'un plan égalité.

Nous pouvons citer à ce titre :

- l'augmentation de la parité des cadres de manière générale ainsi que l'attention portée à la diversité dans les recrutements avec une intention clairement communiquée dans nos offres d'emploi ;
- un système analytique d'évaluation des fonctions et la prise en compte des années éducatives dans le calcul des annuités à l'engagement ;
- un processus d'évaluation des prestations commun et unique à tout le personnel ;
- le développement de modalités organisationnelles, telles que l'horaire variable ;
- la prise en compte de la conciliation entre les vies professionnelles et familiales au travers du congé maternité incluant une reprise d'activité progressive, du congé paternité qui se montait à 10 jours dès 2009 et à 20 jours dès 2016 ainsi que du droit à un congé éducatif après l'arrivée d'un enfant.

Depuis le 14 juin, ces éléments ont encore évolué et le développement de l'égalité et de la diversité est un objectif de cette législature.

Les invites qui se déclinent dans tous les domaines de la vie sont ambitieuses. Dans un premier temps, nous axerons la promotion de l'égalité, mais aussi de la diversité, au sein de notre administration par des mesures concrètes, au-delà de l'adoption de principes, permettant une réelle égalité et inclusion dans les faits. Ainsi, sur la base d'un socle commun, nous pourrions élargir ces actions à l'ensemble des autres domaines.

En termes de réalisations récentes, nous pouvons relever :

- L'adoption d'une directive concernant le télétravail suite à une période test d'une année ;
- L'élargissement des plages horaires variables de travail et le lancement, en phase test pendant une année, de la réduction des blocs horaires de présence obligatoire. Ceci ayant pour objectif de permettre une meilleure conciliation des vies privées et professionnelles ;
- Une séance de sensibilisation à l'ensemble du personnel d'encadrement sur les questions de sexisme et de harcèlement ;
- La signature de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public.

Par ailleurs, d'ici au 30 juin 2021, nous aurons également réalisé l'analyse de notre système de rémunération sous l'angle de l'égalité hommes-femmes à l'aide d'un standard reconnu (Logib).

Enfin, nous avons soumis nos différents règlements et chiffres clés au Bureau pour la Promotion de l'Égalité et la Prévention des Violences afin d'obtenir une appréciation de notre situation actuelle et des propositions d'amélioration. Ce dernier relève notamment la pertinence de certaines de nos mesures (par exemple, au niveau de la conciliation vie privée et professionnelle, de la réglementation sur le harcèlement ou la prise en compte des années éducatives).

Les pistes d'action transmises proposent notamment l'élaboration d'un règlement spécifique et d'une directive concernant le langage épïcène et inclusif (par exemple parentalité ou lieu de maternité ou paternité), le développement et le suivi d'indicateurs, la mise en place de réseaux féminins ainsi que la promotion de nos actions en interne comme en externe.

Suite à l'analyse des résultats de l'enquête salariale et sur la base des propositions reçues, nous établirons un plan d'action sur l'ensemble de la législature qui vous sera communiqué et donnera lieu à des informations annuelles sur les réalisations effectuées.

Nous tenons d'ores et déjà à relever que ce plan d'action impliquera également la révision d'articles statutaires permettant notamment la prise en compte des familles arc-en-ciel dans nos dispositions sur l'adoption qui sont aujourd'hui en contradiction avec les requis légaux relatifs à l'adoption, par un parent du même sexe, de l'enfant du couple.

Enfin, nous tenons à préciser que dans d'autres domaines également, ces questions sont abordées voire déjà traitées, notamment dans le cadre des conditions liées aux appels d'offre. En parallèle du plan Égalité à l'interne de l'administration, des éléments spécifiques aux autres secteurs d'activité seront graduellement développés et intégrés dans nos indicateurs.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 006-2021 de M. Baertschi relative au parking du centre COVID à la rue Cardinal-Mermillod

En préambule, Mme Molinari rappelle que M. Baertschi remarquait que des panneaux avaient été posés récemment et que 22 places de stationnement avaient été supprimées devant la clinique de Cardinal-Mermillod. Il s'interrogeait notamment sur l'accessibilité qui sera réservée aux commerces et habitants riverains qui bénéficiaient de deux places de déchargement-livraison et d'une dizaine de places avec horodateurs. Concernant l'étendue et la durée de la mesure, il indiquait « Alors que la Ville de Carouge dispose, à une enjambée, d'un parking public souterrain à la place de l'Octroi et que des arrêts de tram et de bus sont à proximité, on peine à comprendre comment une telle mesure nécessiterait la réquisition de 22 places en permanence à usage sanitaire. Ceci sept jours sur sept et durant 24 heures, pendant toute la durée d'une année. Le Conseil administratif peut-il prendre langue avec l'autorité cantonale pour recadrer ce dispositif ? »

La réponse est la suivante :

Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021, traitant des problèmes liés au stationnement sur l'avenue C.-Mermillod pour le centre de vaccination COVID19, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Suite à la pandémie de COVID19 en cours, le Conseil d'Etat via ORCA-GE (Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle) a décidé par l'arrêté 1572-2020 de la mise en place de toutes les mesures de soutien pour lutter contre le virus. L'une des mesures décidées est la mise en

place de 6 centres de vaccination sur le territoire cantonal dont un est sis sur le territoire communal de Carouge (Clinique de Carouge).

Afin de garantir un accès facilité aux personnes venant se faire vacciner selon des horaires tendus et précis, le canton a réquisitionné les places à proximité immédiate de ces centres, d'autant plus que les personnes prioritaires pour cette première phase de la campagne sont les plus vulnérables et donc potentiellement à mobilité réduite (personnes âgées de plus de 75 ans).

La commune a été informé en date du 12 février de l'entrée en vigueur le 25 février de l'arrêté 2021-00032 promulgué jusqu'au 31 janvier 2022 concernant 28 places de stationnement (bleues, blanches, livraison, ambulances et Handicapés) de l'avenue C.-Mermillod pour permettre :

- La dépose-minute pour des patients amenés par des parents ou des tiers ;
- Le stationnement des usagers du centre limité à 1h max.

A noter que selon les autorités cantonales, des agents de la Police Cantonale devraient être présents durant les heures d'ouverture du centre pour contrôler/vérifier que les utilisateurs des places de stationnements dédiées sont munis de justificatifs de rdv pour se faire vacciner à la clinique.

Des indications ont également été mises en place pour guider les véhicules vers les parkings commerciaux ainsi que des itinéraires pour rejoindre les transports publics.

Cependant au vu du nombre important de places immobilisées par cette mesure, la ville de Carouge a contacté les autorités cantonales afin de demander que ces mesures soient reconsidérées, en particulier en ce qui concerne le nombre de places nécessaires et en tenant compte des horaires de fermeture du centre de vaccination de la clinique.

Des adaptations à ces mesures ont été demandées et obtenues, soit :

- Modification des horaires en fonction des heures de fermetures de la clinique. Les places sont de nouveau disponibles le soir et le week-end, de 8h à 19h, du lundi au vendredi uniquement ;
- Réduction du nombre de places réquisitionnées à 15 au lieu de 28 places réservées, ce que le canton confirme être suffisant au vu du rythme et de la fréquence des rdv au centre de vaccination ;
- Avoir une meilleure répartition de cette occupation entre places bleues et blanches permettant aux riverains (détenteurs de macarons) de continuer à se garer dans leur quartier ;
- Remise à disposition des places Livraisons afin qu'elles demeurent disponibles pour ce secteur dans lequel de nombreuses arcades et commerces dépendent pour leur approvisionnement.

En date du 11 mars 2021, la direction régionale Rhône-Arve de l'OCT a accepté ces modifications et un nouvel arrêté abrogeant l'ancien a été promulgué. Les plans ci-dessous montrent ces modifications qui ont été mises en place dès le 15 mars 2021.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Mme Molinari précise que deux plans sont joints à la réponse.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 062-2019 et à la question orale QO 019-2021 de M. Baertschi concernant les tags sur le Pont Neuf

Mme Molinari rappelle en préambule la question écrite :

QE 062-2019 : Lutte anti-tag Pont Neuf

La rénovation du Pont-Neuf entreprise conjointement avec la ville de Genève a livré un édifice monumental doté, entre autres, d'une belle illumination nocturne. L'apparition de tags sur certains piliers inquiète les Carougeois qui sont sensibles à la dimension patrimoniale de notre cité. Le Conseil administratif veut-il m'indiquer quelles sont les mesures envisagées pour lutter contre cette forme de pollution visuelle qui, au surplus, porte atteinte à la conservation de ce vénérable édifice ?

Dans sa question orale, M. Baertschi relevait que les tags étaient réapparus.

La réponse est la suivante :

Cher Monsieur,

Lors de la séance du Conseil municipal du 28 janvier dernier vous aviez posé une question orale faisant référence à une autre question écrite déposée en 2019.

Tout d'abord, en réponse aux questions rappelées ci-dessus, nous souhaitons attirer votre attention sur les diverses contraintes techniques qui complexifient la lutte contre les déprédations des tags et qui entravent les interventions immédiates.

La première difficulté concerne les agrégats (sableuse et nettoyeur à très haute pression) qui doivent être installés sur les véhicules destinés à ce type d'opération. En effet, ces dispositifs peuvent être utilisés pendant environ 9 mois dans l'année, car, pendant les mois les plus froids, ils deviennent inopérants pour des questions de gel, notamment à cause de l'utilisation de sable et de l'eau.

Par ailleurs, lorsque les conditions météorologiques sont les plus extrêmes, entre novembre et fin mars, nos véhicules « porte-outils » sont appelés à être mobilisés sans délais pour la viabilité hivernale de manière à garantir la praticabilité des voies de circulation et des espaces publics.

D'autre part, les réparations effectuées par l'application de peinture doivent, elles aussi, être en adéquation avec les conditions météorologiques. En effet, les travaux de peinture sur un revêtement mural par temps de pluie/humide ou par grand froid comportent le risque de craquellement et rendent le séchage impossible.

Toutefois, même pendant la période de viabilité hivernale et malgré les contraintes techniques mentionnées précédemment, le SVEM porte un regard particulièrement attentif sur les déprédations injurieuses ou à caractère offensif et s'engage à utiliser les moyens les mieux adaptés aux conditions météorologiques, pour masquer ce type de tags le plus rapidement possible.

En ce qui concerne les tags réalisés sur le pont Neuf, étant donné qu'une partie de ce dernier se trouve sur le territoire de la ville de Genève, les interventions à cet endroit doivent être coordonnées entre les deux communes.

Actuellement la Ville de Carouge est en discussions avec la Ville de Genève en vue de la mutualisation des moyens humains et techniques, pour le nettoyage des tags sur les zones riveraines. Finalement, l'intervention sur le pont Neuf est planifiée après les vacances de Pâques.

En espérant avoir ainsi répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 025-2021 de M. Fraomene concernant la publicité et les panneaux affichant le nombre de places disponibles dans les parkings communaux

Mme Molinari avait déjà en partie répondu à cette question, mais elle souhaite apporter des éléments complémentaires.

Pour résumé, M. Fraomene souhaitait d'abord savoir si « *la commune compte reprendre en main la publicité, car certaines publicités datent de 10 ans en arrière. Il pense que ce serait bien de reprendre la publicité quitte à mettre la publicité à tarif réduit pour les artisans locaux.* »

La réponse est la suivante :

Les publicités dans nos parkings sont suivies par nos services. Nous avons deux types de bénéficiaires. Nous avons des bénéficiaires internes pour nos promotions / campagnes et avons des bénéficiaires externes, soit les entreprises. La priorité est donnée aux entreprises carougeoises. Les tarifs sont fixés en fonction de l'étage et de l'emplacement. A titre indicatif, les prix sont ceux de 2005/2006. Les commerçants / artisans carougeois bénéficient de rabais.

Une campagne pour changer les anciennes affiches avait été entreprise en 2019 et les anciennes affiches pour des manifestations communales échues (certaines dataient effectivement de plus de 10 ans) avaient toutes été remplacées par la campagne de promotion touristique Carouge - Bienvenue Ailleurs.

La seule affiche « ancienne » qui perdure aujourd'hui encore en place au parking de l'Octroi et au parking de Sardaigne est celle des éditions précédentes du Printemps carougeois qui seront remplacées dans les prochains jours.

Le prix pour le remplacement d'une affiche (1 volet et 3 volets, impression et pose) est assez élevé, car il s'agit d'une technique d'affichage plastifié ou vinyle, voilà pourquoi il y a une rotation lente et l'affiche reste traditionnellement en place 1 an (mais cet aspect peut évoluer). Les nouvelles affiches devraient être posées dans les prochaines semaines.

Mme Molinari précise encore que le format-même des affiches est particulier, ce qui explique aussi que les coûts sont un peu plus élevés.

Concernant ensuite le fonctionnement défectueux des panneaux affichant le nombre de places disponibles, M. Fraomene relevait que ces panneaux affichaient des disponibilités plus élevées que le nombre de places réellement libres. Il avait également une question sur le nombre de nouveaux abonnements qui avaient été délivrés ces deux dernières années pour les parkings communaux.

La réponse est la suivante :

Les panneaux de comptage des places de parkings de l'Octroi et Communal sont anciens et défectueux, ceci a été annoncé et budgété selon la liste des travaux à prévoir comme cela a été expliqué en commission.

La problématique est connue depuis un an environ, une maintenance après cet état a eu lieu, ainsi qu'une vérification des panneaux de signalisation aux giratoires en Ville. C'est la raison pour laquelle nous avons ajouté ces travaux de mise en conformité dans les délibérations 025 et 026-2021 – que le Conseil municipal a voté ce soir.

La Fondation des parkings passe une fois par jour pour les mises à jour.

A Sardaigne, aujourd'hui le décompte fonctionne. Nous avons eu une fois un problème technique récemment dû au réseau, mais il n'y a aucun problème de comptage.

Au parking Communal et à l'Octroi, il y a un dysfonctionnement depuis plusieurs mois, qui sera résolu dans le cadre des projets de rénovation que le Conseil municipal a votés ce soir. Ce dysfonctionnement

n'a cependant aucun impact sur l'enregistrement des données d'occupation des parkings, qui se fait sur la base des bornes d'entrée/sortie et non pas par rapport à ce qui est affiché sur les panneaux.

Pour un fonctionnement optimal, il faudrait migrer les panneaux en 4G en lieu et place de transmission radio liée aux conditions météo, ce qui par ailleurs sera fait lors des travaux.

En ce qui concerne les demandes d'abonnements pour les parkings de Carouge, celles-ci sont stables durant l'année sauf pour le parking de la Fontenette où nous avons toujours un nombre important d'abonnements à saisir durant l'automne « saisonnier ».

Pour 2019, 304 nouveaux abonnements ont été distribués et 212 résiliations ont été enregistrées, en raison de l'augmentation des abonnements disponibles aux parkings de l'Octroi et Communal. En 2020, 432 nouveaux abonnements ont été distribués et 368 résiliations ont été enregistrées (ces chiffres intègrent le parking du Val d'Arve). Et en 2021, jusqu'au mois de mars, 114 abonnements ont été distribués et 113 abonnements ont été résiliés.

Réponse de Mme Molinari à la question orale QO 026-2021 de M. Fraomene concernant les bons carougeois

Pour rappel, M. Fraomene signalait que des entreprises n'avaient pas reçu l'information pour s'inscrire aux bons carougeois. Par la suite, il avait communiqué par e-mail à l'administration communale le nom de ces deux entreprises, afin qu'elle puisse identifier où se situait le problème.

La réponse est la suivante :

La motion qui a été votée par votre Conseil stipule que les destinataires sont les commerces, les restaurants ou les associations carougeoises et non pas toutes les entreprises ou établissements contribuables de Carouge.

Après vérification et pour donner suite à votre question, les deux entreprises mentionnées dans votre mail en complément à la question n'ont pas reçu la lettre pour une inscription aux bons solidaires, car elles n'entrent pas dans les catégories énoncées ci-dessus.

L'information a été assurée tant par la presse, les réseaux sociaux, le Journal Vivre Carouge, l'infolettre mensuelle, que par notre site Internet, en sus des courriers directs adressés aux 400 commerçants, et la campagne d'affichage en Ville.

Chez nos commerçants premiers inscrits, une affiche « Ici nous acceptons les bons carougeois » a aussi été envoyée de manière à diffuser l'information aux commerçants voisins.

De plus, une action a été menée consistant dans l'envoi d'un courrier à tous nos aînés carougeois et carougeoises (soit plus de 3'500 habitantes et habitants).

Enfin, vous disiez avoir constaté que les affiches n'avaient pas été posées le jour-même du Conseil, c'est-à-dire le jeudi 25 février. Je peux vous confirmer que cela avait bien été fait, le 25 au matin, conformément à ce qui avait été prévu et ceci afin de synchroniser la pose des affiches avec l'ouverture effective de l'achat des bons par le public d'une part sur le site internet créé : shop.carouge.ch, mais également pour accueillir les Carougeoises et Carougeois au guichet de la Mairie.

Nous en profitons pour remercier les services de l'administration pour leur implication dans ce projet.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M Baertschi : Comment démanteler les bandes sévissant à Carouge ?

Avec la période de confinement, on a assisté à une recrudescence de bandes de quartier opérant à Genève, phénomène dont la presse s'est fait écho, ceci notamment aux Cropettes, au Lignon, aux Palettes et à Saint-Jean, où l'action d'une telle bande, après une agression sauvage, a rendu paraplégique à vie un badaud de 35 ans tabassé à coups de barre de fer. Beaucoup pensaient que Carouge échappait au phénomène.

Or, vendredi 19 mars dernier, à 19h15, un groupe d'une vingtaine de jeunes âgés, semble-t-il, de 14 à 18 ans, encadrés par leurs grands frères, ont assailli plusieurs poloïstes qui sortaient de leur entraînement quotidien à la piscine des Pervenches. Cagoulés et gantés ou avec un visage dissimulé sous une capuche et un masque sanitaire, les membres de ce gang étaient armés de barres de fer, de matraques en forme de T, ainsi que de battes de baseball. Ces assaillants surgis de l'ombre ont assailli les deux premiers sportifs carougeois sortis de la piscine en frappant sauvagement l'un d'entre eux avec une trottinette brandie sur sa tête et l'autre avec leurs instruments. Par chance, cette fois, aucune blessure létale n'a été infligée, mais il s'en est fallu de peu.

Depuis quelque temps, les langues semblent s'être déliées, en particulier sur les réseaux sociaux et il apparaît clairement qu'une bande sévit dans le secteur des Pervenches/les Tours, imposant des vexations ou des rackets principalement à des enfants mais aussi à des adultes.

Ces comportements n'étant pas dans nos mœurs, le Conseil administratif peut-il me renseigner sur l'origine de ces bandes et sur les mesures qu'il entend prendre pour faire cesser ce type d'atteintes à la sécurité publique et à la bonne entente nécessaire entre habitants et groupes sociaux dans notre commune ?

Vu la gravité des faits, je pense qu'une information élargie pourrait être faite dans le cadre de la commission de la Sécurité à ce sujet.

M. Baertschi : Sécuriser le secteur des Pervenches

Au vu des événements survenus le vendredi 19 mars 2021 en soirée dans le secteur de la piscine des Pervenches et du parc dit « des copeaux », je souhaiterais savoir comment le Conseil administratif envisage de sécuriser ce secteur. Après analyse de la situation, il apparaît que les mesures suivantes pourraient se relever judicieuses :

- Prévoir une ouverture du préau des Pervenches limitée à un horaire de 7h à 19h, et non plus 22h. Ceci permettrait d'éviter le rassemblement de bandes de quartier hors des heures scolaires et de travail.
- Pose de caméras de surveillance dans ce secteur et notamment aux abords immédiats de la piscine afin d'éviter la répétition de scènes d'action groupée de gangs
- En accord avec la police municipale, prévoir le passage de rondes visant, à certaines heures, à sécuriser le secteur. Toutefois, l'organisation de tels passages devrait rester relativement discrète, un tour en voiture de service n'étant pas nécessairement dissuasif.

M. Baertschi : Promenades des Orpailleurs, balisages et chicanes

Secteur en conflit permanent entre les divers types d'utilisateurs (piétons, joggeurs, promeneurs de chiens, poussettes de jardins d'enfants, trottinettes, etc.), la promenade des Orpailleurs a fait l'objet de plusieurs pétitions qui ont conduit finalement à la pose de chicanes et à la mise en place de panneaux de balisage. Depuis le début de la période de pandémie, on a assisté à une forte pression de passages à certains moments de la journée. Deux panneaux portant la mention « Cyclistes, merci de respecter les piétons et de rouler au pas » et « Chiens, ici vous êtes autorisés à courir sans laisse » ont été apposés. L'un d'entre eux a disparu provisoirement depuis plusieurs mois. Vu l'engagement des

travaux côté Bout-du-Monde par ailleurs, parallèlement au tracé CEVA, un nouveau cheminement a été créé qui ne comporte pour le moment aucune chicane et aucun balisage.

Au vu de cette situation, j'invite le Conseil administratif à clarifier rapidement la situation. Il faut d'une part baliser sur tous les accès à la promenade, soit depuis les deux ponts routiers mais aussi depuis la piscine ainsi que depuis la nouvelle voie d'accès côté CEVA, la pose des panneaux indiquant les règles d'usage pour les cycles et les chiens. Ces panneaux devraient être rendus plus visibles pour bien préciser aux utilisateurs les règles applicables. Enfin, la pose de nouvelles chicanes devra également être achevée avant l'arrivée des beaux jours sur les cheminements d'accès depuis la piscine et le boulodrome, côté CEVA.

Il faut avoir présent à l'esprit qu'avec le succès rencontré par l'apparition de nouveaux véhicules à deux roues à assistance électrique (trottinettes et mountain bikes notamment) et compte tenu de l'esprit d'incivilité et de mépris de leur dangerosité dont font preuve certaines personnes lassées par le confinement, cette promenade doit rester clairement un lieu de mobilité piétonne et non pas être mutée en itinéraire cycliste.

Mme Châtelain : Chapelle dite du « Centenaire 8 »

Pour couper court à toute insinuation de conflit d'intérêts, moi, Marie-France Châtelain, je fréquente cette église mais je ne suis ni membre de l'église ni membre de l'association ou du conseil paroissial.

- 1) Dans l'article de la Tribune de Genève, je cite, « Nous avons un mandat clair du Conseil municipal de tout entreprendre pour préserver cette chapelle, explique Sonja Molinari ». Vous avez oublié de mentionner que c'est en cherchant des solutions avec le propriétaire. Je vous demande donc si ces pourparlers ont échoué, comme vous vous adressez à la presse et divulguez votre compréhension du mandat reçu et le refus du projet.
- 2) Dans votre tentative de négociation, je vous demande quelles étaient les propositions concrètes que vous avez faites à l'EELG pour qu'elle puisse revenir sur sa volonté de reconstruire un nouveau lieu de culte. Est-ce que la commune compte proposer des locaux de substitution gratuits ? Est-ce que la commune a proposé des aides financières pour que la chapelle puisse être rénovée et, ainsi, mise en conformité ? Est-ce que la commune compte proposer un terrain d'échange dans le périmètre au bord du parc du PAV ?
- 3) Je vous demande pourquoi vous vous étonnez que le projet s'éloigne assez fortement du projet original, malgré que ces modifications se sont faites pour satisfaire des demandes formulées par vos services.
- 4) Je vous demande si la commune a établi son plan directeur communal avec l'inventaire des bâtisses à préserver, comme la Cour des comptes vous l'a demandé dans son courrier de 2020.
- 5) Dans l'article, vous dites que cette bâtisse fait partie intégrante d'un ensemble historique remarquable. Je vous demande donc si vous n'acceptez pas le jugement qui a débouté les opposants avec leur demande de la mise à l'inventaire de cette chapelle. Si oui, pourquoi le CA et les services de la commune ne respectent pas ce jugement et mettent en avant des arguments pourtant déboutés en deuxième instance ?

Questions orales

M. Fraomene : Poubelles

M. Fraomene se souvient qu'il y a maintenant quelques années, le Conseil municipal avait été informé du fait que toutes les poubelles allaient être remplacées par un nouveau format plus grand. Aujourd'hui, il s'aperçoit avec un peu d'étonnement que les anciennes poubelles sont encore nombreuses. Il

souhaite savoir si le plan d'action de l'époque reste valable et, dans cette hypothèse, si le retard est dû en partie au COVID.

Mme Molinari confirme qu'un plan et des crédits avaient été votés. Un certain nombre de poubelles ont été remplacées – elle pourra communiquer les chiffres à M. Fraomene s'il le souhaite. De mémoire, il s'agissait aussi de réduire d'environ un tiers le nombre total de poubelles, en installant de plus grandes. En outre, il convenait de vérifier les emplacements, certaines poubelles étant très peu utilisées alors que d'autres, au contraire, débordaient assez facilement, notamment dans l'hypercentre. Il reste en effet un certain nombre d'anciennes petites poubelles, qui seront démontées – le travail n'est pas encore tout à fait finalisé.

M. Fraomene souhaitant savoir si ce travail sera terminé courant 2021 ou s'il faudra attendre 2022, voire 2023, Mme Molinari pense que ce sera fait cette année, mais elle le lui confirmera ultérieurement.

M. Fraomene : Marquage

M. Fraomene souhaite des précisions sur le nouveau marquage à la rue des Caroubiers et à la rue des Noirettes. Travaillant à la rue des Caroubiers, il s'est aperçu qu'en l'espace de deux semaines, le marquage avait été refait deux fois, pour les nouvelles places scooters et vélos. Il demande par ailleurs si des places de parking ont été supprimées. Il lui semble en effet que quelques places ont été grappillées à droite et à gauche. En outre, il s'interroge sur la conformité à la loi des places scooters qui ont été installées sur un trottoir et des places vélos, avec le marquage au sol et des piliers pour les accrocher. Il semblerait qu'un marquage au sol ne suffise pas mais qu'il faille un panneau spécifique pour annoncer que les places sont exclusivement destinées aux vélos. Pour éviter qu'un scootériste ne se fasse amender et vienne s'en plaindre auprès de la police municipale, M. Fraomene souhaiterait quelques éclaircissements, en particulier pour les places scooters sur les trottoirs puisqu'un scooter ne doit normalement pas aller sur le trottoir.

Mme Molinari complètera sa réponse lors du prochain Conseil municipal, mais elle peut déjà dire que, lors d'une ancienne législature et suite à des discussions, un plan avait été établi pour le quartier des Noirettes afin de revoir l'organisation du stationnement des deux-roues, motorisés ou non, en déterminant bien plus clairement les emplacements. Il est prévu de réaliser ce même type d'aménagements dans d'autres quartiers, ultérieurement. Mme Molinari ne connaît pas le détail des travaux mentionnés par M. Fraomene, mais comme ils ont été réalisés tout récemment, il est fort possible qu'ils ne soient pas encore terminés et que certains éléments doivent être complétés, notamment en posant des panneaux.

M. Fraomene souhaiterait également une réponse sur les raisons pour lesquelles, à la hauteur de la rue des Caroubiers, en l'espace de deux semaines, le marquage a été décalé une première fois, avant d'être entièrement enlevé et décalé une deuxième fois. Il se demande aussi quel est l'impact de ces travaux successifs sur le phonoabsorbant (fissures, brèches, etc.).

Mme Molinari se renseignera et apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h51.